



La série : Attirer vers le Nord

Évaluation de la pertinence des programmes d'immigration provinciaux et fédéraux pour le nord de l'Ontario

Par Christina Zefi

PARTIE 3/4

Commentaire No. 29 | Février 2019 | northernpolicy.ca/fr

NORTHERN
POLICY INSTITUTE

INSTITUT DES POLITIQUES
DU NORD

Qui nous sommes

Certains des acteurs clés dans ce modèle et leurs rôles se trouvent ci-dessous :

Conseil d'administration : Le conseil d'administration détermine l'orientation stratégique de l'Institut des politiques du Nord. Les administrateurs font partie de comités opérationnels s'occupant de finance, de collecte de fonds et de gouvernance; collectivement, le conseil demande au chef de la direction de rendre des comptes au regard des objectifs du plan stratégique. La responsabilité principale du conseil est de protéger et de promouvoir les intérêts, la réputation et l'envergure de l'Institut des politiques du Nord.

Président et Chef de la direction : recommande des orientations stratégiques, élabore des plans et processus, assure et répartit les ressources aux fins déterminées.

Conseil consultatif : groupe de personnes engagées et qui s'intéressent à aider l'Institut des politiques du Nord mais non à le diriger. Chefs de files dans leurs domaines, ils guident l'orientation stratégique et y apportent une contribution; ils font de même en communication ainsi que pour les chercheurs ou personnes-ressources de la collectivité élargie. Ils sont pour l'Institut des politiques du Nord une « source de plus mûre réflexion » sur l'orientation et les tactiques organisationnelles globales.

Conseil consultatif pour la recherche : groupe de chercheurs universitaires qui guide et apporte une contribution en matière d'orientations potentielles de la recherche, de rédacteurs possibles, d'ébauches d'études et de commentaires. C'est le « lien officiel » avec le monde universitaire.

Évaluateurs-homologues : personnes qui veillent à ce que les articles spécifiques soient factuels, pertinents et publiables.

Rédacteurs et chercheurs associés : personnes qui offrent, au besoin, une expertise indépendante dans des domaines spécifiques de la politique.

Tables rondes et outils permanents de consultation – (grand public, intervenants gouvernementaux et communautaires) : moyens qui assurent que l'Institut des politiques du Nord demeure sensible à la collectivité, puis reflète les priorités de CELLE-CI et ses préoccupations lors de la sélection des projets.

Président & Directeur Général

Charles Cirtwill

Conseil d'administration

Dawn Madahbee Leach (Présidente du conseil)	Jean Pierre Chabot
Heather Murchison, Ph. D (Vice-présidente du Nord-Ouest)	Terry Bursey
Louise Paquette (Vice-présidente du Nord-Est)	Dave Canfield
Pierre Bélanger (Trésorier)	Harley d'Entremont, Ph. D
Brian Tucker, Ph. D (Secrétaire)	Alex Freedman
	Diana Fuller
	Emilio Rigato
	Asima Vezina
	Charles Cirtwill (Président & DG)

Conseil consultatif

Michael Atkins	George C. Macey, Ph. D
Kim Jo Bliss	Allyson Pele
Michael DeGagné, Ph. D	Ogimaa Duke Peltier
Don Drummond	Peter Politis
Ronald Garbutt	Tina Sartoretto
Jean Paul Gladu	Bill Spinney
Audrey Gilbeau	David Thompson
Peter Goring	

Conseil consultatif pour la recherche

Randy Battochio, Ph. D (Président)	Iain Davidson-Hunt, Ph. D
John Allison, Ph. D	Livio Di Matteo, Ph. D
Hugo Asselin, Ph. D	Morley Gunderson, Ph. D
Gayle Broad, Ph. D	Leata Ann Rigg
George Burfon	S. Brenda Small
Robert Campbell, Ph. D	J.D. Snyder
	Lindsay Tedds, Ph. D

Ce rapport a été possible grâce à l'appui de notre partenaire, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. L'Institut des politiques du Nord exprime sa grande appréciation pour leur généreux soutien, mais insiste sur ce qui suit :

Les points de vue de ces commentaires sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Institut, de son conseil d'administration ou de ceux qui le soutiennent. Des citations de ce texte, avec indication adéquate de la source, sont autorisées.

Les calculs de l'auteur sont basés sur les données disponibles au temps de publication et sont sujets aux changements.

Edité par Barry Norris. Traduction par Renée O'Neill.

© 2019 Institut des politiques du Nord
Publication de l'Institut des politiques du Nord
874, rue Tungsten
Thunder Bay (Ontario) P7B 6T6

ISBN: 978-1-989343-05-0

Table des matières

Sommaire	4
Introduction	5
Immigrer au Canada	5
Survol du programme fédéral d'Entrée express	6
Pratiques exemplaires pour le nord de l'Ontario en provenance de régions ayant eu du succès	8
Similitudes entre le Manitoba, la Saskatchewan et le nord de l'Ontario	8
Similitudes entre le nord de l'Ontario et les provinces de l'Atlantique	9
Comparaison des stratégies des programmes de candidats au Manitoba, en Saskatchewan et en Ontario	9
Leçons à tirer du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	13
Étudiants étrangers	14
Exigences liées au volet Entrepreneurat	15
Recommandations en matière de politiques	16
Transposer certaines parties du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	16
Création d'un programme de candidats provincial particulier pour le nord de l'Ontario	17
Annexe 1	21
Annexe 2	22
Références	41
Recherche connexe	45

À propos de l'auteur *Christina Zefi*



Christina Zefi était une analyste de recherche à l'Institut des politiques du Nord. Elle est titulaire d'un diplôme en sociologie et en criminologie de l'Université de Toronto et d'un certificat d'études supérieures en administration publique du Humber College. Ses recherches portent sur la réforme de l'immigration et les politiques liées aux affaires autochtones, à l'environnement et à la santé mentale. Avant de travailler chez l'IPN, Christina a travaillé chez TD Canada Trust en tant que conseillère financière.

Sommaire

Dans le cadre de l'élaboration d'une Stratégie pour les nouveaux arrivants du Nord, la série Attirer vers le Nord a jusqu'à maintenant exploré la nécessité, pour le nord de l'Ontario, d'accueillir de nouveaux arrivants (immigrants et migrants), de même que ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas quand il est question d'attirer et de retenir des nouveaux arrivants dans les communautés du Nord. Poussant plus loin ce travail, le présent document de travail traite du programme d'Entrée express fédéral et du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI), lesquels constituent des processus accélérés d'immigration qui aident à pallier les lacunes de main-d'œuvre au Canada.

En ce qui concerne le programme Entrée express, les programmes de candidats provinciaux et territoriaux arrivent au deuxième rang comme voie d'arrivée pour les immigrants. Dans le cadre de ce programme, l'Ontario dispose de 6 600 places, soit 19 pour cent de toutes les places au Canada. Cependant, la majorité des immigrants qui arrivent en Ontario s'établissent dans la région du grand Toronto. Compte tenu du vieillissement de la population et des besoins en main-d'œuvre du nord de l'Ontario, il faut apporter des changements institutionnels au système accéléré.

Dans cette optique, le présent document de travail analyse les cadres d'exploitation du Programme des candidats du Manitoba (PCM), du Saskatchewan Immigrant Nominee Program (SINP) et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique pour les comparer à celui du POCI. Le travail de recherche effectuée a permis de relever plusieurs résultats clés, notamment le manque de correspondance entre les exigences en matière de compétences du POCI et les compétences recherchées dans le nord de l'Ontario. La gamme des emplois figurant sur la liste des professions recherchées du PCM et du SINP, par contre, est beaucoup plus vaste. De plus, les programmes de ces deux derniers sont axés sur la communauté.

En ce qui concerne le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, il pourrait être utile de faire comme lui et d'offrir une dispense relative à l'Étude d'impact sur le marché du travail. Si un employeur a le besoin urgent d'embaucher un candidat du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique approuvé par la province avant que sa demande de résidence permanente ne soit faite, ce candidat peut être admissible à une autorisation de travail d'un an, dispensée de l'EIMT, pour cet employeur précis. Ce processus pourrait être très intéressant pour les employeurs du nord de l'Ontario.

Par suite de son analyse, l'auteure fait deux recommandations en matière de politiques :

Copier certaines parties du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique

De nombreux éléments du Programme pilote pourraient être recréés dans le nord de l'Ontario : la communication de messages forts sur l'importance de l'immigration vers les communautés éloignées, rurales et du Nord; la promotion d'une stratégie menée par les employeurs; et la mise en place d'exigences expérience de travail et de scolarité davantage accessibles à une vaste gamme de demandeurs.

Création d'un Programme d'immigration pour le nord de l'Ontario

Si l'on considère les pratiques exemplaires du SINP, du PCM et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, un programme de candidats provincial pour le nord de l'Ontario pourrait être créé. Il faudrait qu'il soit axé sur la communauté, priorise la croissance de la population de même que l'établissement et la rétention et fasse preuve d'inclusivité en ce qui a trait à une variété de compétences, d'expériences de travail et de demandeurs.

“... le présent document de travail traite du programme d'Entrée express fédéral et du Programme ontarien des candidats à l'immigration”

Introduction

D'importants changements démographiques sont à venir pour la population du nord de l'Ontario. Les membres de la génération du baby-boom, nés dans les deux décennies suivant la Deuxième Guerre mondiale, se préparent à prendre leur retraite. La région vieillit donc de façon disproportionnée puisque les membres des générations suivantes sont moins nombreux. D'autres tendances contribuant aux changements démographiques comprennent un taux de fertilité inférieur au taux de remplacement, une croissance de l'espérance de vie moyenne et une augmentation de l'exode des jeunes et de la population active. Le nord de l'Ontario devra composer de diverses façons avec ces changements de population. Toutefois, tout n'est pas perdu. L'une des solutions est d'encourager les nouveaux arrivants (immigrants et migrants secondaires) à venir vivre et travailler dans le nord de l'Ontario, plus tôt que tard. Compte tenu de ce besoin, l'Institut des politiques du Nord travaille à élaborer une stratégie visant à attirer les nouveaux arrivants dans le nord de l'Ontario, laquelle serait le point culminant d'une série de commentaires sur les cadres législatif, réglementaire, administratif, politique et opérationnel (dans un sens très large) des services visant le recrutement et l'établissement de nouveaux arrivants dans la région.

Le présent commentaire, troisième de la série, analyse le programme d'Entrée express du gouvernement fédéral et le Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI), qui servent à recruter de nouveaux arrivants pour pallier des lacunes de main-d'œuvre par l'intermédiaire d'un processus d'immigration accéléré. Des consultations tenues avec des agents clés de la communauté ont montré, cependant, que ces programmes ne répondent pas aux défis sociaux et économiques uniques du nord de l'Ontario. Pour traiter de ces inconvénients, le présent commentaire explore le POCI et recommande d'apporter des changements en matière de politique visant la création d'un Programme d'immigration pour le nord de l'Ontario (PINO) à la lumière d'une analyse pangouvernementale de programmes de candidats à l'immigration au Manitoba, en Saskatchewan et dans les provinces de l'Atlantique.¹

Immigrer au Canada

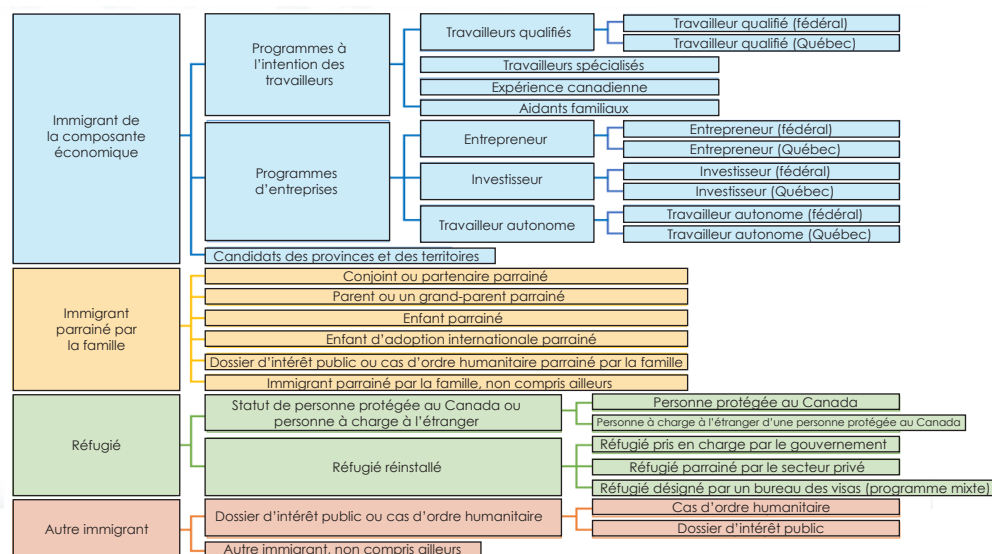
Le Canada choisit des immigrants pour répondre à trois objectifs : pour contribuer au développement économique, pour réunir des familles et pour répondre aux attentes de la communauté internationale vis-à-vis des traditions humanitaires du Canada (Statistique Canada 2017c). La figure 1 illustre les diverses voies qu'une personne peut emprunter pour immigrer au Canada. De ces trois voies, la catégorie relative au développement économique est la plus populaire, avec 60 pour cent des immigrants optant pour cette option de 2011 à 2016.² Dans cette catégorie, les programmes pour travailleurs ont été les plus sollicités,³ acceptant 36 pour cent de tous les immigrants et 85 pour cent des immigrants économiques. Au deuxième rang, les programmes de candidats des provinces et des territoires ont accueilli 27 pour cent des immigrants économiques et 16 pour cent de tous les immigrants, une augmentation de 18 pour cent et de 10 pour cent respectivement, comparativement à la période de 2006 à 2010. Cela montre l'empressement grandissant des provinces et des territoires à l'égard de choisir des immigrants qui répondent à leurs besoins économiques propres. Finalement, le programme d'affaires n'a accueilli que 5 pour cent des immigrants économiques et 3 pour cent de tous les immigrants. De toutes les voies, le volet familial arrive au deuxième rang, avec l'accueil de 27 pour cent des immigrants au Canada.

¹ À moins d'avis contraire, toute information décrivant le Saskatchewan Immigrant Nominee Program (programme de candidats à l'immigration de la Saskatchewan), le Programme des candidats du Manitoba, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique ou le POCI provient des sites Web des divers programmes d'immigration provinciaux, qu'on retrouve à la bibliographie. Pour éviter les citations répétitives, les annexes 1 et 2 proposent un survol détaillé des divers programmes, et notamment de leurs volets et de leurs exigences.

² La source de tous les pourcentages du paragraphe est Statistique Canada (2016).

³ Il est question ici des immigrants accueillis dans le contexte des programmes de travailleurs qualifiés, de l'expérience canadienne, des aides familiaux, des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec.

Figure 1. Le processus d'immigration fédéral



Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Survol du programme fédéral d'Entrée express

Le programme Entrée express est un processus électronique accéléré pour les immigrants. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que des employeurs canadiens, participent au programme. Le programme est administré conjointement. Les provinces et les territoires peuvent donc établir leurs propres critères pour les candidats, ce qui leur permet de tenter de répondre à leurs besoins particuliers en matière de développement économique (Canada 2018d).

Il n'est pas clair à quel moment exactement le programme a été lancé. Cependant, le système en ligne de gestion des demandes a été créé en 2015 et offre aux candidats possibles un délai de traitement complet de six mois (Canada, s.d.). Le processus de demande est le suivant :

1. Les candidates et candidats possibles peuvent déterminer s'ils sont admissibles par l'intermédiaire d'un outil en ligne sur le site Web fédéral et peuvent commencer à créer leur profil d'Entrée express en ligne.
2. Les candidates et candidats doivent préparer des documents précis, aussi énumérés sur le site Web, qui comprennent les résultats d'un test de langue, un rapport d'évaluation des études, une offre d'emploi écrite d'un employeur canadien et un avis de candidature provinciale (pour les définitions, voir l'annexe 1).
3. Les candidats et candidates créent un profil d'Entrée express et fournissent des données à leur sujet. Les candidates et candidats qui sont jugés admissibles sont acceptés dans le bassin d'Entrée express et classés selon un système de points (qu'on peut consulter en ligne).
4. Ceux et celles qui reçoivent le pointage le plus élevé ou dont la candidature est mise de l'avant par une province sont invités à faire une demande de résidence permanente. Une fois invités, les candidats et les candidates ont 60 jours pour remettre leur demande. Si tous les documents à l'appui sont complets, la demande des candidates et des candidats est approuvée en six mois ou moins. Les candidates et candidats qui ne reçoivent pas d'invitation dans le cadre du cycle courant restent dans le bassin et leur candidature pourrait être considérée dans le cadre d'un cycle subséquent.

Une fois une invitation reçue, les candidates et candidats font une demande de résidence permanente par l'intermédiaire d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Le ministère évalue ensuite l'admissibilité des clients compte tenu des critères d'admissibilités fédéraux et du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés avant de prendre une décision finale (Canada 2017e).

L'usage que fait l'Ontario du programme fédéral d'Entrée express

Comme les autres provinces (et territoires), l'Ontario peut choisir un certain nombre de candidats parmi les nouveaux arrivants du programme fédéral d'Entrée express. En plus des critères du gouvernement fédéral, les programmes de candidats provinciaux ont leurs propres exigences. Les candidats et candidates au programme d'Entrée express peuvent donc tout d'abord faire une demande auprès d'un programme provincial, être choisis comme candidats puis remplir leurs profils d'Entrée express;⁴ ou encore, ils peuvent commencer par remplir leur profil d'Entrée express et les provinces et territoires effectuant des recherches dans le bassin peuvent demander à une candidate ou un candidat de faire une demande auprès de leur programme provincial particulier. Une fois une invitation reçue d'un programme provincial, le profil d'Entrée express du candidat ou de la candidate est mis à jour.

Dans le cas de l'Ontario, les candidats et candidates doivent se qualifier pour l'un de deux programmes d'immigrations fédéraux et l'un de trois volets provinciaux (Ontario 2018a):⁵

- Le Programme fédéral des travailleurs de métiers spécialisés;
- La catégorie de l'Expérience canadienne (fédérale);
- Le Programme ontarien Entrée express – volet Travailleurs qualifiés francophones;
- Le Programme ontarien Entrée express – volet Priorité basée sur le capital humain;
- Le Programme ontarien Entrée express – volet Métiers spécialisés.

Si l'on se réfère à la Figure 1, les deux premiers volets fédéraux se trouvent dans la catégorie des immigrants économiques.

Niveau d'immigration

Chaque province et territoire doit composer avec un niveau d'allocation dans le cadre de la gestion de son programme (voir le Tableau 1). De 1998 à 2003, des ententes bilatérales visant l'administration du programme de candidats provinciaux, intervenues entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, comprennent des quotas de candidats qui étaient traités plutôt comme des cibles, le programme de candidats provinciaux étant un programme pilote à l'époque (Canada 2018c).⁶ De 2003 à 2009, de nouvelles ententes bilatérales ont été conclues, avec de nouvelles cibles acceptables pour les deux paliers de gouvernement, qui se sont ensuite traduites par une limite du nombre de candidats pour chaque province et territoire (Canada 2018c).

Depuis 2015, les limites de candidats annuelles pour toutes les provinces et tous les territoires ont deux composantes : une allocation «de base» liée au programme de candidats provincial et une «allocation supplémentaire» composée de candidates et candidats du programme fédéral d'Entrée express (Canada 2018c). Le niveau d'immigration de l'Ontario est donc fonction du programme fédéral et du programme provincial. Par exemple, en 2017, l'Ontario avait 6 000 places allouées, dont 2 500 places en provenance du gouvernement fédéral, à utiliser dans le contexte d'Entrée express (Ontario 2018k). Par conséquent, le programme de candidats provincial est hautement concurrentiel, un nombre limité de nouveaux arrivants étant accepté chaque année.

Parmi toutes les provinces, le Manitoba et l'Alberta ont historiquement eu des niveaux d'immigration élevée, mais au cours de l'exercice 2014-2015, les niveaux d'immigration ont augmenté pour chaque province et territoire. L'augmentation a été la plus marquée à Terre-Neuve et Labrador (71 pour cent) puis à l'Île-du-Prince-Édouard (53 pour cent) et en Ontario (52 pour cent).

⁴ La demande à un programme de candidats provincial se fait aussi en ligne.

⁵ Des renseignements détaillés sur ces voies se trouvent à l'Annexe 2.

⁶ À l'époque, les programmes d'immigrations provinciaux étaient des projets pilotes dans de nombreux territoires de compétence (Canada 2018c).

Tableau 1. Programme des candidats provinciaux, limites annuelles par province et par territoire, 2009-18

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Terre-Neuve-et-Labrador	225	300	300	300	300	300	1 050	1 050	1 050	1 050
Île-du-Prince-Édouard	350	400	400	400	400	400	850	850	850	850
Nouvelle-Écosse	350	500	500	500	600	700	1 050	1 350	1 350	1 350
Nouveau-Brunswick	550	625	625	625	625	625	1 050	1 050	1 050	1 050
Ontario	1 000	1 000	1 000	1 000	1 300	2 500	5 200	5 500	6 000	6 600
Manitoba	4 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 500	5 500	5 500	5 700
Saskatchewan	3 400	4 000	4 000	4 000	4 450	4 725	5 500	5 500	5 600	5 750
Alberta	4 000	5 000	5 000	5 000	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 600
Colombie-Britannique	3 000	3 500	3 500	3 500	3 800	4 150	5 500	5 800	6 000	6 250
Yukon	190	190	190	190	190	190	250	250	250	250
Territoires du Nord-Ouest	-	150	150	150	150	150	250	250	250	250
Total	17 065	20 665	20 665	20 665	22 315	24 240	31 700	32 600	33 400	34 700

Source : Canada 2018c.

Pratiques exemplaires pour le nord de l'Ontario en provenance de régions ayant eu du succès

Comme nous l'avons indiqué plus tôt, de nombreux intervenants clés de la communauté ont discuté des réalisations du Manitoba, de la Saskatchewan et des provinces de l'Atlantique en matière de recrutement de nouveaux arrivants. De plus, ils font remarquer que ces régions ont des points communs avec le nord de l'Ontario, ce qui fait en sorte que leurs pratiques exemplaires sont plus applicables et pertinentes que celles d'ailleurs.

Similitudes entre le Manitoba, la Saskatchewan et le nord de l'Ontario

Selon Statistique Canada (2017 b), les centres de population urbains peuvent être classifiés comme petits, moyens ou grands, selon la taille et la densité de la population (voir le Tableau 2). En appliquant ces critères, le nord de l'Ontario a quatre moyens et 44 petits centres de population, le Manitoba a un grand, un moyen et 49 petits centres de population et la Saskatchewan à deux grands, trois moyens et 56 petits centres de population. Les trois régions ont aussi un nombre semblable de régions métropolitaines de recensement – définies par Statistique Canada (2018) comme ayant une population d'au moins 100 000 habitants donc le noyau doit compter au moins 50 000 habitants –, une se trouvant au Manitoba (Winnipeg) et deux se trouvant chacune en Saskatchewan (Régina et Saskatoon) et dans le nord de l'Ontario (le grand Sudbury et Thunder Bay).⁷ Le nord de l'Ontario est aussi sensiblement semblable autant au Manitoba qu'à la Saskatchewan au chapitre de la superficie, de la population totale et de la densité de la population (voir le tableau 3). L'image change, cependant, lorsqu'on compare les programmes de candidats provinciaux de chaque province. Comme le montre le Tableau 4, les programmes du Manitoba et de la Saskatchewan sont utilisés beaucoup plus fréquemment que celui de l'Ontario, ce qui laisse croire que les programmes du Manitoba et de la Saskatchewan sont plus accessibles, autant pour les provinces que pour les demandeurs, et constituent des outils efficaces de recrutement et de rétention des nouveaux arrivants.

Tableau 2. Classement des centres de population

Type de centre de population	Taille de la population	Densité de la population
Petit centre de population	1 000 à 29 999	400 personnes ou plus par km carré
Centre de population moyen	30 000 à 99 999	
Grand centre de population urbain	100 000 ou plus	

Source : Statistics Canada 2017b.

⁷ Au contraire des centres urbains, les définitions des communautés rurales et éloignées dans les trois régions font l'objet de beaucoup de discussions.

Tableau 3. Population, superficie terrestre et densité de la population, Nord de l'Ontario, Manitoba et Saskatchewan

Territoire	Superficie terrestre (km carré)	Population	Densité de la population (par km carré)
Nord de l'Ontario	806 708	780 140	0,97
Manitoba	646 797	1 098 352	2,31
Saskatchewan	651 900	1 278 365	1,86

Source : Statistique Canada 2016b Recensement de la population.

Tableau 4. Nombre d'habitants par candidat, territoires sélectionnés, 2011

Territoire	Nombre d'habitants par candidat
Nord de l'Ontario	3 781,36
Manitoba	262,38
Saskatchewan	373,06
Ontario	18 359,34

Source : Les calculs de l'auteur sont basés sur le recensement de la population en 2011 de Statistiques Canada ; magasin des données de recherche (MDR), faits et chiffres sur les résidents permanents, 2012. Extraits du cube de données Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Similitudes entre le nord de l'Ontario et les provinces de l'Atlantique

Les provinces de l'Atlantique ont été choisies comme modèle de pratiques exemplaires parce qu'elles font face, comme le nord de l'Ontario, à une importante évolution démographique, laquelle a mené, en 2017, au lancement du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (pour en savoir plus, consulter l'Annexe 2) (McGrath-Gaudet 2017, 1-2). L'objectif du programme pilote est d'appuyer la croissance de la population, de développer une main-d'œuvre qualifiée et d'augmenter les taux d'emploi dans la région (Visa Canada, s.d.). Dans l'ensemble, le programme pilote est axé sur cinq domaines prioritaires – une main-d'œuvre qualifiée et l'immigration; l'innovation; la croissance écologique et les changements climatiques; les affaires et l'investissement; et l'infrastructure – et vise à attirer 7 000 nouveaux arrivants vers les provinces de l'Atlantique (Visa Canada, s.d.). En bref, le programme donne un bon exemple de la façon dont des politiques faisant intervenir les employeurs, les organismes d'établissement, les différents paliers de gouvernement et les communautés peuvent renverser la vapeur face à une population vieillissante et déclinante. De plus, les intervenants de la communauté ont régulièrement exprimé leur désir de voir le programme pilote être recréé dans le nord de l'Ontario.

Comparaison des stratégies des programmes de candidats au Manitoba, en Saskatchewan et en Ontario

La communauté est au centre du Programme des candidats du Manitoba (PCM), comme le montre le Morden Community Driven Immigration Initiative. Créé et géré par la ville de Morden, ce projet vise à accueillir de nouveaux arrivants qui viennent pallier des lacunes dans la main-d'œuvre de la communauté (Morden Immigration, s.d.). Il met aussi l'accent sur la rétention en favorisant les candidats qui ont non seulement l'expérience de la vie dans des zones rurales, mais qui ont aussi la capacité de s'adapter à la culture et au climat (Canada Visa s.d.-b). De plus on offre aux candidats une visite exploratoire à Morden pour qu'ils fassent l'expérience de la culture locale, de la ville, des écoles, des employeurs, des organisations d'établissement, etc. (Canada Visa s.d.-b). Ce processus contribue à la rétention parce que les candidats possibles savent à quel point ils s'attendent à leur arrivée.

Dans cette optique, le PCM accorde une grande importance à la rétention en donnant la priorité aux nouveaux arrivants qui peuvent facilement s'intégrer à la province. Dans tous les volets, les candidats et les candidates doivent démontrer une certaine connexion à la province ou la capacité de s'intégrer par l'intermédiaire d'un plan d'établissement. Plus précisément, le volet de Travailleurs qualifiés à l'extérieur exige que les candidats et candidates aient une expérience d'appui du Manitoba et une invitation à poser leur candidature par l'intermédiaire de visites exploratoires ou de missions de recrutement. Ces éléments du PCM montrent bien la stratégie de la province, qui cible de nouveaux arrivants qui sauront s'intégrer et qui resteront sur place après leur arrivée, en accordant une grande importance aux relations déjà établies avec la province par l'intermédiaire d'une expérience de travail, de famille ou d'amis. Des recherches montrent que ces facteurs jouent un rôle de premier plan dans le choix d'une destination par de nouveaux arrivants (El-Assal et Goucher 2017).

Le Saskatchewan Immigrant Nominee Program (SINP) est aussi très axé sur la communauté, parce que les volets sont déterminés par les besoins économiques diversifiés des villes de la province. On le voit particulièrement dans les volets de conducteurs de grand routier, du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, des travailleurs agricoles spécialisés ayant déjà une autorisation de travail et du domaine de la santé. En plus d'être dirigés par la communauté, le PCM et le SINP visent à donner aux collectivités locales l'occasion de combler une variété de besoins en matière de compétences, comme le démontre leur liste d'emplois recherchés – la liste du PCM compte 134 types d'emploi et le SINP, 33. Par comparaison, l'Ontario ne compte que 7 emplois sur sa liste de compétences recherchées. De plus, de nombreux volets du PCM et du SINP s'offrent à une vaste gamme de travailleurs. Dans les deux régions, on exige généralement de six mois à un an d'expérience de travail. Par exemple, le volet de Travailleurs qualifiés au Manitoba se montre inclusif parce qu'il n'est pas lié à des codes particuliers de la Classification nationale des professions (CNP),⁸ et accepte les travailleurs et les étudiants étrangers qui ont au moins six mois d'expérience de travail.

Par comparaison, le volet Travailleurs étrangers du POCl n'inclue pas les étudiants étrangers et exige des candidats et candidates qu'ils aient une offre d'emploi admissible dans les niveaux de compétence 0, A ou B de la CNP, avec deux ans d'expérience à temps plein dans le même niveau de compétence que l'offre d'emploi. Aussi, les travailleurs ayant moins de deux années d'expérience de travail doivent attendre avant de pouvoir demander la résidence permanente. Ces inconvénients font en sorte qu'il est plus difficile pour le nord de l'Ontario de bien combler les lacunes dans sa main-d'œuvre, des lacunes qui ne feront que s'accroître au fur et à mesure du vieillissement des travailleurs.

De plus, le POCl vise davantage à recruter de nouveaux arrivants hautement qualifiés et éduqués qu'à répondre aux besoins des communautés du nord de l'Ontario. Cette critique a été maintes fois répétée chez les principaux intervenants de la communauté. Ils notent en particulier que les exigences élevées à l'égard de l'éducation des candidats et candidates au POCl ne correspondent pas nécessairement aux types d'emplois qui doivent être pourvus dans le nord de l'Ontario. Par exemple, dans la catégorie Capital humain, trois des cinq volets demandent des candidats et candidates qu'ils aient au moins un baccalauréat, alors que les deux autres sont réservés aux titulaires d'une maîtrise et d'un doctorat. En plus des exigences élevées en matière d'éducation, la catégorie Offre d'emploi et le volet Compétences recherchées exigent que les candidats et candidates aient une offre d'emploi et/ou de l'expérience dans une profession précise (Ontario 2019). Lorsque l'on compare ces exigences aux postes qui sont à pourvoir dans le nord de l'Ontario, on note une discordance : la plupart des emplois dans la région sont classifiés C ou D, ce qui signifie qu'ils ne requièrent pas d'éducation postsecondaire.

Comme le montre le tableau 5, dans le nord-ouest de l'Ontario, 5 des 10 (au chapitre des postes vacants) et 7 sur 10 (au chapitre des postes affichés) des postes les plus recherchés ne correspondent pas à l'actuel volet d'Entrée express. De plus, sept des 10 postes affichés depuis le plus longtemps dans Guichet-Emplois ne sont pas actuellement admissibles à l'Entrée express en Ontario. Ces emplois de niveau de compétence C et D ne sont pas compris dans le volet d'immigration de l'Ontario. Dans le nord-est de l'Ontario (tableau 6), la situation est semblable. Par exemple, 7 des 10 postes les plus recherchés, selon les postes vacants affichés dans Guichet-Emplois, de même que conformément à de nombreux postes affichés dans Vicinity Jobs, sont de niveau de compétence C ou D, et donc inadmissibles à l'option Entrée express sous sa forme actuelle. De plus, 6 des 10 postes affichés depuis le plus longtemps dans Guichet-Emplois sont de niveau de compétence C ou D, encore une fois sans possibilité d'être pourvus par les programmes d'immigration accélérée dont le nord de l'Ontario peut se servir pour combler les lacunes dans sa main-d'œuvre.

⁸ La CNP permet de classer les emplois selon les tâches et le travail effectué par une personne. Elle comporte cinq niveaux de compétence : 0 (postes de gestion), A (postes professionnels), B (emplois techniques ou spécialisés), C (postes intermédiaires) et D (emplois manuels qui prévoient une formation en cours d'emploi) (Canada 2017a).

Tableau 5. Emplois recherchés, Nord-Ouest de l'Ontario

Région économique	Données de la banque d'emplois Vicinity Jobs Nombre de postes affichés 2016-2018 (2 ans)	Description d'emploi	CNP	Niveau de compétences	Compris dans un volet d'immigration de l'Ontario ?
Nord-ouest	953	Infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés	3012	A	Oui
Nord-ouest	739	Autres représentants du service à la clientèle et de renseignements	6552	C	Non
Nord-ouest	704	Autres professions liées aux ventes	6623	D	Non
Nord-ouest	700	Directeur – commerce de détails et de gros	0621	0	Oui
Nord-ouest	662	Vendeurs de commerce de détail	6421	C	Non
Nord-ouest	601	Ventes et services (sous-catégorie non déterminée)	6000	N/A	Non
Nord-ouest	467	Aides familiaux résidents, aides de maintien à domicile et personnel assimilé	4412	C	Non
Nord-ouest	464	Travailleurs de bureau (général)	1411	C	Non
Nord-ouest	447	Infirmiers auxiliaires autorisés	3233	B	Oui
Nord-ouest	366	Caissières	6611	D	Non
Région économique	Données de Guichet-Emplois Canada Nombre de postes vacants 2016-2018 (2 ans)	Description d'emploi	CNP	Niveau de compétences	Compris dans un volet d'immigration de l'Ontario ?
Nord-ouest	177	Aides familiaux résidents, aides de maintien à domicile et personnel assimilé	4412	C	Non
Nord-ouest	115	Foreurs et dynamiteurs de mines à ciel ouvert, de carrières et de chantiers de construction	7372	B	Oui
Nord-ouest	57	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	6711	D	Non
Nord-ouest	57	Autres représentants du service à la clientèle et des renseignements	6552	C	Non
Nord-ouest	41	Infirmiers auxiliaires autorisés	3233	B	Oui
Nord-ouest	38	Cuisiniers	6322	B	Oui
Nord-ouest	33	Travailleurs des services sociaux et communautaires	4212	B	Oui
Nord-ouest	31	Infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés	3012	A	Oui
Nord-ouest	30	Serveurs d'aliments et de boissons	6513	C	Non
Nord-ouest	29	Vendeurs de commerce de détail	6421	C	Non
Région économique	Données de Guichet-Emplois Canada Durée moyenne de l'affichage (en jours) 2016-2018 (2 ans)	Description d'emploi	CNP	Niveau de compétences	Compris dans un volet d'immigration de l'Ontario ?
Nord-ouest	88	Prestataires de service de garde à domicile	4411	C	Non
Nord-ouest	31	Nettoyeurs – travaux légers	6731	D	Non
Nord-ouest	29	Vendeurs de commerce de détail	6421	C	Non
Nord-ouest	28	Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camion et d'autobus	7321	B	Oui
Nord-ouest	28	Rechercheurs, experts-conseils et agents de programmes en politiques de l'enseignement	4166	A	Oui
Nord-ouest	26	Préposés à la réception d'hôtel	6525	C	Non
Nord-ouest	26	Représentants du service à la clientèle – institutions financières	6551	C	Non
Nord-ouest	25	Aides familiaux résidents, aides de maintien à domicile et personnel assimilé	4412	C	Non
Nord-ouest	24	Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	6541	C	Non
Nord-ouest	24	Animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	5254	B	Oui

Sources : Banque d'emplois Vicinity Jobs (s.d.); Guichet-Emplois du Canada (s.d.)

Tableau 6. Emplois recherchés, Nord-Est de l'Ontario

Région économique	Données de la banque d'emplois Vicinity Jobs Nombre de postes affichés 2016-2018 (2 ans)	Description d'emploi	CNP	Niveau de compétences	Compris dans un volet d'immigration de l'Ontario ?
Nord-est	1999	Vendeurs de commerce de détail	6421	C	Non
Nord-est	1496	Autres représentants du service à la clientèle et des renseignements	6552	C	Non
Nord-est	1333	Infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés	3012	A	Oui
Nord-est	1256	Directeurs – commerce de détail et de gros	0621	0	Oui
Nord-est	1237	Autres professions liées aux ventes	6623	D	Non
Nord-est	1207	Ventes et services (sous-catégorie non déterminée)	6000	N/A	Non
Nord-est	1133	Aide de maintien à domicile, aide de maintien à domicile et personnel assimilé	4412	C	Non
Nord-est	819	Cuisiniers	6322	B	Oui
Nord-est	751	Représentants de ventes et de comptes – commerce de gros (non technique)	6411	C	Non
Nord-est	583	Employés de soutien de bureau généraux	1411	C	Non
Région économique	Données de Guichet-Emplois Canada Nombre de postes vacants 2016-2018 (2 ans)	Description d'emploi	CNP	Niveau de compétences	Compris dans un volet d'immigration de l'Ontario ?
Nord-est	216	Autres professions liées aux ventes	6623	D	Non
Nord-est	155	Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	6541	C	Non
Nord-est	135	Répartiteurs	1525	C	Non
Nord-est	133	Éducateurs et aides-éducateurs de la petite enfance	4214	B	Oui
Nord-est	133	Autres représentants du service à la clientèle et des renseignements	6552	C	Non
Nord-est	115	Aide de maintien à domicile, aide ménager et occupations connexes	4412	C	Non
Nord-est	89	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	6711	D	Non
Nord-est	89	Cuisiniers	6322	B	Oui
Nord-est	78	Mécaniciens de matériel lourd	7312	B	Oui
Nord-est	78	Nettoyeur – travaux légers	6731	D	Non
Région économique	Données de Guichet-Emplois Canada Durée moyenne de l'affichage (en jours) 2016-2018 (2 ans)	Description d'emploi	CNP	Niveau de compétences	Compris dans un volet d'immigration de l'Ontario ?
Nord-est	70	Prestataires de service de garde à domicile	4411	C	Non
Nord-est	63	Répartiteurs	1525	C	Non
Nord-est	35	Infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés	3012	A	Oui
Nord-est	28	Mécaniciens de matériel lourd	7312	B	Oui
Nord-est	28	Représentants du service à la clientèle - institutions financières	6551	C	Non
Nord-est	26	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	6711	D	Non
Nord-est	25	Éducateurs et aides-éducateurs de la petite enfance	4214	B	Oui
Nord-est	24	Cuisiniers	6322	B	Oui
Nord-est	24	Vendeurs de commerce de détail	6421	C	Non
Nord-est	24	Manutentionnaires	7452	C	Non

Sources : Banque d'emplois Vicinity Jobs (s.d.); Guichet-Emplois du Canada (s.d.)

Compte tenu des comparaisons ci-dessus et des approches différentes en matière de programmes de candidats provinciaux, un programme de candidats provincial pour le nord de l'Ontario pourrait appliquer plusieurs pratiques relatives à la rétention et à la croissance de la population. L'une de ces pratiques serait d'améliorer les initiatives gérées par la communauté, une autre serait de créer une liste plus représentative de compétences professionnelles recherchées et une troisième, inspirée par le PCM, serait de mettre l'accent sur les liens avec la communauté et la capacité de s'intégrer.

Leçons à tirer du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique

Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique vise cinq domaines d'amélioration qui pourraient s'appliquer au nord de l'Ontario : sensibiliser le public et les employeurs aux avantages de l'immigration vers la région ; faire la promotion de la vie dans la région et des avantages de s'y établir ; attirer les immigrants les plus susceptibles de rester dans la région à long terme ; faire des besoins des résidents temporaires une priorité ; et tenter de répondre aux défis que les résidents temporaires pourraient avoir à relever en ce qui concerne la transition vers la résidence permanente (El-Assal et Goucher 2017). En bref, l'objectif du programme est d'aider les employeurs qui n'ont pas été en mesure de pourvoir des postes vacants localement à trouver des candidates et de candidats qualifiés en provenance de l'étranger ou qui vivent temporairement au Canada.

Le programme pilote est unique en ce qu'il dépend vraiment des employeurs, c'est-à-dire que les employeurs sont responsables de recruter les candidats et candidates et d'appuyer les demandeurs tout au long du processus d'immigration. Cela pourrait prendre la forme d'une collaboration avec un fournisseur local de service d'établissement. Selon la situation, l'employeur pourrait devoir aider à trouver un logement convenable, appuyer l'accès à la formation linguistique et offrir un soutien en matière de transport pendant que la famille nouvellement arrivée s'adapte à la communauté. Ce rôle prépondérant joué par l'employeur présente un contraste frappant avec la situation dans le nord de l'Ontario, où les employeurs hésitent à embaucher des immigrants en raison du manque de ressources en matière de formation et d'intégration (Zefi 2019, 12). Si le nord de l'Ontario devait mettre en œuvre ce volet du programme pilote, il serait vital de travailler en collaboration avec des intervenants clés du domaine de la migration dans la communauté, ainsi que d'encourager et de former les employeurs pour qu'ils fassent partie intégrante du processus, le rendant ainsi plus accessible (Zefi 2019, 12).

Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et les études d'impact sur le marché du travail

Lorsqu'ils font appel au système d'Entrée express et aux programmes de candidats provinciaux, les employeurs canadiens doivent prouver leur besoin de travailleurs étrangers en réalisant une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) (McCuaig Desrochers LLP 2016). Les employeurs doivent aussi montrer les efforts déployés pour embaucher un citoyen canadien ou un résident permanent, localement, en affichant le poste pour au moins quatre semaines et en mettant en œuvre au moins deux autres initiatives de recrutement (Canada 2018k). De plus, une EIMT doit montrer que l'embauche de travailleurs étrangers aura un effet positif ou neutre sur le marché du travail canadien. Finalement, les exigences liées à une EIMT diffèrent significativement selon qu'un emploi est considéré «à bas salaire» ou «à salaire élevé». Par exemple, les demandes liées à des positions à salaire élevé doivent aussi proposer un plan de transition décrivant les mesures que l'employeur s'engage à prendre pour réduire sa dépendance à l'égard de travailleurs étrangers. Les postes à bas salaires sont soumis à un plafond, lequel limite la proportion de travailleurs étrangers à bas salaires qu'un employeur peut embaucher (McCuaig Desrochers LLP 2016).

Selon le paragraphe 204 (c) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, les candidates et candidats approuvés par les provinces dans le contexte du programme pilote peuvent être admissibles une autorisation de travail d'un an, liée à un employeur précis et dispensée d'une EIMT, si l'employeur a un besoin urgent des services de la personne «avant que la demande de résidence permanente ne soit terminée» (Canada 2018e). Les candidats et les candidates cherchant à obtenir une autorisation de travail dispensée de l'EIMT doivent s'engager par écrit à soumettre une demande de résidence permanente dans les 90 jours de la demande d'autorisation de travail (Canada 2018e). Les employeurs doivent aussi montrer que les efforts déployés pour embaucher localement n'ont pas été couronnés de succès (Canada 2018a).

Les EIMT constituent un outil utile pour veiller à ce que les travailleurs canadiens soient considérés en premier pour des emplois. Cependant, l'un des défis liés à l'encouragement de l'utilisation d'EIMT dans le nord de l'Ontario, selon des intervenants clés, est le manque d'intérêt des employeurs à l'égard de faire appel à ce processus, puisqu'on leur a souvent répété que des employés sont disponibles au pays, à Toronto ou dans la région du grand Toronto/Hamilton. Cependant, des villes séparées par 1 400 km, comme Toronto et Thunder Bay, ne peuvent pas être considérées comme des marchés du travail intérieurs voisins. De plus, les EIMT coûtent cher – 1 000 \$ pour chaque demande (Lipscombe 2018). Compte tenu de la relation entre les employeurs du nom de l'Ontario et le système d'EIMT, il pourrait être utile de mieux former les employeurs sur le processus et sur le moment approprié pour s'en servir. Par exemple, si l'on considère les 10 postes les plus affichés dans la région, le plus long nombre moyen de jours qu'un poste a été affiché dans le nord-est et dans le nord-ouest de l'Ontario est de 65 jours et de 88 jours, respectivement, alors que le délai le plus court a été de 24 jours.⁹ Cela montre bien que les employeurs ont de la difficulté à trouver des candidats et des candidates pour pourvoir leurs postes.

⁹ Voir le tableau 5

De plus, le nord de l'Ontario pourrait offrir à des candidates et candidats admissibles et approuvés par la province, une autorisation de travail lié à l'employeur, dispensée de l'EIMT, comme le fait le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Une autre option pourrait être de faire l'essai d'une EIMT «régionale» assortie d'une date limite. Compte tenu des défis auxquels les petites et moyennes entreprises sont confrontées dans le cadre de la gestion de leur entreprise, de la capacité relative aux ressources humaines et du recrutement et de la rétention d'employés, les employeurs faisant partie d'une catégorie précise d'emploi pour laquelle des pénuries de main-d'œuvre locale ont été identifiées pourraient utiliser des EIMT régionales. Cette solution au problème des EIMT encouragerait les petites et moyennes entreprises à profiter du Programme d'immigration pour le nord de l'Ontario.

Étudiants étrangers

Une pratique commune au PCM, au SINP et au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique consiste à alléger les exigences relatives à l'expérience de travail – ou, dans le cas du Programme pilote et du PCM, à les éliminer complètement – pour les étudiants étrangers qui font une demande. Le SINP demande au moins six mois d'expérience de travail, mais il reconnaît le travail rémunéré effectué : a) sur le campus; b) hors-campus; c) en alternance travail-études; d) dans le cadre d'études supérieures; ou e) dans le cadre d'une autorisation de travail postdiplôme.

Le 1er novembre 2018, le PCM a ajouté trois nouveaux volets pour les étudiants étrangers : le volet Stages pour étudiants au cycle supérieur, le volet Entrepreneuriat et le volet Éducation menant à une carrière. Le premier et le troisième de ces volets ne sont pas liés à un niveau particulier de formation, mais reconnaissent plutôt toutes les formations postsecondaires, ce qui les rend plus accessibles aux nouveaux arrivants. De plus, le volet Éducation menant à une carrière exige que les demandeurs aient en main une offre d'emploi, reconnaissant les contrats d'un an pour n'importe laquelle des professions recherchées au Manitoba. Ceci aussi améliore l'accessibilité du programme, puisque celui-ci ne requiert pas un poste permanent.

En ce qui concerne le volet Entrepreneuriat pour étudiants, on voit là l'importance accordée par le PCM à l'innovation économique et aux besoins des communautés du Manitoba. De plus, il n'est pas nécessaire d'avoir d'expérience de travail préalable, comme dans les deux autres volets. Le volet Entrepreneuriat pour étudiants a la particularité de ne pas comporter d'exigences liées à la valeur nette, critère qui serait typiquement évalué pour déterminer si une personne a les fonds requis pour lancer et exploiter une entreprise. Plutôt, le volet évalue la source du financement ou la valeur nette d'une personne pour évaluer le potentiel de réussir le plan d'affaires. Une telle accessibilité peut encourager la mise en œuvre d'entreprises diverses et innovatrices qui peuvent contribuer de façon significative à une communauté donnée.

Dans ce domaine, le programme de candidats provinciaux du Manitoba est particulièrement progressif, même si on le compare à celui de la Saskatchewan et au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. En Saskatchewan, un étudiant présentant une demande au SINP doit avoir une offre d'emploi à temps plein d'un employeur de la Saskatchewan dans les niveaux de compétence 0, A ou B de la CNP. Cependant, les étudiants ayant d'autres compétences sont aussi admissibles à présenter une demande dans les volets de l'hôtellerie et de la restauration, des travailleurs agricoles spécialisés ayant déjà une autorisation de travail et des conducteurs de grand routier. De même, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique exige de ses demandeurs qu'ils aient une offre d'emploi du niveau de compétence 0, A, B ou C de la CNP.

Un autre programme qui offre aux étudiants étrangers un parcours optimal vers la résidence permanente est le programme «Études et séjour» de la Nouvelle-Écosse, lequel encourage les étudiants à s'établir dans la province après l'obtention de leur diplôme. Les étudiants qui commencent leur troisième année d'université ou qui sont inscrits un programme de diplôme de deux ans dans un collège communautaire de la Nouvelle-Écosse sont admissibles (Edu Nova, s.d.). Au final, le programme offre aux étudiants étrangers de l'appui et un programme de transition vers le marché du travail axé sur des activités et des ateliers liés à l'emploi, ainsi que du mentorat professionnel comprenant une composante d'apprentissage expérientiel en milieu de travail (Edu Nova s.d.). Essentiellement, le programme aide les étudiants étrangers à surmonter les barrières culturelles, sociales et linguistiques qui pourraient les désavantager comparativement aux étudiants nés au Canada.

Il reste que de nombreux intervenants du milieu ont critiqué le volet d'étudiants étrangers du POI, le jugeant trop contraignant et assorti d'exigences trop strictes, ce qui fait en sorte qu'il est difficile pour les étudiants de faire approuver leur candidature. De plus, les personnes interviewées ont noté que ce volet est très concurrentiel, puisque le nombre maximum de demandeurs est atteint le jour même de l'ouverture du programme, ce qui force des étudiants à se tourner vers d'autres provinces pour chercher à obtenir la résidence permanente. Au-delà de ce défi, seuls les étudiants à la maîtrise et au doctorat n'ont pas à avoir d'offres d'emploi. Les étudiants qui ont obtenu un baccalauréat ou un diplôme postsecondaire doivent avoir une offre d'emploi à temps plein, d'une durée indéterminée, dans les niveaux de compétence 0, A et B de la CNP (Ontario 2018e). Il est facile de comprendre les difficultés liées à ce critère. Il est peu

réaliste de s'attendre à ce que des diplômés récents dotés de ces compétences obtiennent des offres d'emploi dans un poste de gestion, un poste professionnel ou un poste de travailleur de métier spécialisé, surtout qu'ils n'ont qu'un an pour obtenir un tel emploi avec leur autorisation de travail postdiplôme. Est-il donc vraiment raisonnable de s'attendre à ce que des étudiants étrangers, qui ont à surmonter des barrières comme des limites à leurs permis d'immigration, l'accès à des services d'établissement financé par le gouvernement et un manque de reconnaissance de leur expérience de travail, obtiennent des offres d'emploi dans des postes hautement spécialisées ?

Aussi, les critères du POCl à l'égard des étudiants étrangers ne reconnaissent pas le travail à contrat, ce qui est limitant pour les étudiants puisque les employeurs pourraient être en mesure d'offrir seulement ce type de travail, compte tenu du financement du gouvernement. Par exemple, le Fonds du patrimoine du nord de l'Ontario offre des stages aux diplômés récents qui s'intéressent à faire carrière dans le nord de l'Ontario (SGFPNO, 2018). Malgré les critères liés au financement des montants variant pour le secteur privé et les organisations à but non lucratif, le programme aide grandement à encourager les organisations à embaucher des diplômés récents qui ont le droit de travailler au Canada. Toutefois, pour un étudiant international, l'obtention d'un stage à contrat ne lui permettrait pas d'être admissible au POCl, selon ses lignes directrices actuelles, ce qui restreint encore plus la capacité de la province à retenir une main-d'œuvre potentielle.

Par ailleurs, le POCl exige que l'employeur participant ait un revenu brut annuel d'au moins 500 000 \$ au cours de son plus récent exercice. Cela limite grandement le type d'employeur qui peut participer au POCl, et, conséquemment, les types d'emploi que les étudiants peuvent chercher à obtenir. Pour les petites entreprises, particulièrement dans des communautés rurales, ces lignes directrices minimisent le bassin admissible de main-d'œuvre.

En raison de cette restriction, des intervenants clés du milieu ont affirmé que les étudiants étrangers dans le nord de l'Ontario sont obligés de chercher ailleurs des occasions d'obtenir la résidence permanente. Une telle perte de possibilités est regrettable, compte tenu du fait que les établissements postsecondaires du nord de l'Ontario embauchent des experts-conseils pour recruter des étudiants étrangers et jouent un rôle crucial dans le marketing des communautés du Nord auprès des nouveaux arrivants. De plus, comme ces intervenants le font remarquer, ces demandeurs sont des candidats idéaux pour l'établissement, parce qu'ils ont passé plusieurs années dans le système scolaire ontarien, peuvent facilement s'intégrer à leur milieu de travail, se retrouver dans la communauté, profiter d'un réseau d'appui et s'exprimer en anglais ou en français. Les étudiants étrangers ont aussi l'âge idéal pour aider à répondre aux défis liés au vieillissement de la population du nord de l'Ontario.

Exigences liées au volet Entrepreneuriat

L'investissement attendu des demandeurs au volet Entrepreneuriat pour le démarrage de leur entreprise dans le nord de l'Ontario a fait l'objet de nombreuses critiques comme étant trop élevé. Les demandeurs doivent avoir une valeur nette minimale de 1,5 million de dollars pour ouvrir une entreprise dans la région du grand Toronto et de 800 000 \$ au-delà de la région du grand Toronto (ce qui comprend les communautés rurales et éloignées). De plus, les demandeurs doivent faire un investissement personnel de 1 million de dollars dans la région du grand Toronto et de 800 000 \$ à l'extérieur de la région du grand Toronto si l'entreprise relève du domaine des technologies de l'information et des communications.

Ces exigences ontariennes sont relativement élevées si on les compare à celles du Manitoba et de la Saskatchewan. Le volet entrepreneuriat du Manitoba exige que les demandeurs ayant une valeur nette minimum de 500 000 \$ et que la nouvelle entreprise investisse 250 000 \$ dans la région de la capitale ou 150 000 \$ à l'extérieur de la région de la capitale. En Saskatchewan, le volet entrepreneuriat exige une valeur nette, pour les demandeurs, de 500 000 \$ en biens personnels ou d'affaires. Les demandeurs qui désirent ouvrir une entreprise à Regina ou à Saskatoon doivent faire un investissement minimum de 300 000 \$, investissement qui chute à 200 000 \$ ailleurs en province.

Compte tenu des exigences respectives des provinces, les demandeurs possibles pourraient douter de l'opportunité d'ouvrir une entreprise dans le nord de l'Ontario, par rapport au Manitoba ou en Saskatchewan. De plus, ces exigences vont à l'encontre d'un principe clé du plan de croissance pour le nord de l'Ontario (2011), soit la croissance et la rétention d'entreprises (Ontario 2011, 9). Plus il y a d'entreprises, plus il y a de concurrence, ce qui est bénéfique, en théorie, pour les consommateurs qui ont accès à une plus grande diversité de biens et de services. Pour les petites communautés qui, traditionnellement, ont eu une seule industrie, la croissance de la concurrence peut non seulement revitaliser la communauté, mais aussi contribuer à attirer et retenir de nouveaux arrivants dans ces villes.

Recommandations en matière de politiques

Si l'on considère l'analyse présentée dans le présent commentaire, plusieurs recommandations en matière de politiques pourraient être proposées dans le cadre d'une stratégie relative aux nouveaux arrivants pour le nord de l'Ontario.

Transposer certaines parties du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique

Puisque le nord de l'Ontario fait face à la même évolution démographique qui a mené au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, il vaut la peine de se pencher sur la pertinence de transposer certains aspects de ce programme au nord de l'Ontario. Pour commencer, il faudrait faire circuler des messages forts sur l'importance de l'immigration vers les communautés éloignées, rurales et du nord comme moyen d'enrayer le vieillissement de la population dont il a déjà été question. Une telle annonce a d'ailleurs été faite par le gouvernement fédéral au début de 2019. Un tel geste peut aider

à réorienter la conversation sur l'immigration et à faire la promotion du nord de l'Ontario comme destination de choix où il fait bon travailler et vivre. Aussi, on verrait une meilleure cohérence entre les propos des intervenants du nord de l'Ontario et les messages en provenance du gouvernement, comme on l'a vu dans les provinces de l'Atlantique en ce qui concerne la promotion du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

De plus, une stratégie menée par les employeurs permettrait de mieux appuyer l'intégration et l'établissement des nouveaux arrivants. L'une des premières étapes d'une telle stratégie consiste à établir une communication continue entre les employeurs et les organisations qui fournissent des services en vue de cerner les écarts entre les services et les besoins des entreprises. Les changements apportés au processus d'EIMT sont une autre caractéristique du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique dont le nord de l'Ontario pourrait profiter, notamment en ce qui concerne l'exemption, pendant un an, d'une EIMT, si l'urgence du besoin a été démontrée. Par ailleurs, on améliore la rétention en exigeant que les demandeurs soient dotés d'un plan d'établissement préparé par une organisation qui fournit des services. Une fois rempli par le demandeur, ce plan serait envoyé à l'employeur pour approbation. Cela aiderait les employeurs à se préparer pour le nouvel arrivant, puisqu'ils seraient déjà au courant du plan d'établissement de ce dernier et des résultats de l'évaluation de ses besoins, ce qui constituerait un autre facteur d'appui à l'intégration. L'employeur enverrait ensuite la lettre d'approbation à la province pour examen et autorisation. Finalement, comme le note Zefi (2019), les employeurs peuvent travailler avec les fournisseurs de services et autres intervenants dans le domaine de la migration pour appuyer le processus d'intégration.

En conclusion, les exigences en matière d'éducation et d'expérience de travail du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique devraient s'appliquer à une vaste gamme de demandeurs. En matière d'éducation, les demandeurs peuvent avoir soit un diplôme ou certificat secondaire ou postsecondaire du Canada ou l'équivalent étranger peut-être vérifié par une évaluation des études. L'exigence en matière d'expérience de travail est d'un an de travail rémunéré à temps plein, dans les niveaux de compétence 0, A, B et C de la CNP. Pour les étudiants étrangers, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique est particulièrement simple, puisqu'il ne requiert aucune expérience de travail et permet aux étudiants ayant une offre d'emploi dans les niveaux de compétence 0, A, B et C d'être admissible au programme. Ces exigences ne sont pas insurmontables pour les demandeurs, elles sont conformes aux exigences de la communauté et permettent une demande rapide et simple.

Création d'un programme de candidats provincial particulier pour le nord de l'Ontario

Si l'on considère les pratiques exemplaires du SINP, du PCM et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, un programme de candidats provincial pour le nord de l'Ontario doit être axé sur la communauté, prioriser la croissance de la population de même que l'établissement et la rétention et faire preuve d'inclusivité en ce qui a trait à une variété de compétences, d'expériences de travail et de demandeurs. Voici des suggestions de politiques pour un Programme d'immigration pour le nord de l'Ontario (PINO) fondé sur des stratégies en provenance de régions comparables :

1. Communiquer l'importance et la valeur d'une stratégie d'immigration vers des communautés éloignées, rurales et du nord comme l'une des priorités de la politique d'immigration fédérale. Ce message pourrait être inclus dans les discours du ministre, les commentaires de fournisseurs de services publics et dans tout le matériel que les immigrants reçoivent à leur arrivée.
2. Réserver au moins 1500 places du programme de candidats provincial de l'Ontario au nord de l'Ontario. Selon statistique Canada (2016), plus de trois quarts des immigrants vers l'Ontario sont arrivés dans la région du grand Toronto de 2011 à 2016. En outre, en 2016, la province n'a accueilli que 3,6 pour cent d'immigrants par l'intermédiaire du POCI (Institute for Competitiveness and Prosperity 2017). C'est donc dire que l'attribution de 1500 places aux communautés du nord aurait peu d'impact sur les tendances dans la région du grand Toronto, mais aurait un effet significatif sur le nord de l'Ontario.
3. Assigner de deux à quatre employés du ministère des Affaires civiques et de l'immigration de l'Ontario ou d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour créer des relations avec les intervenants clés du secteur de l'immigration dans le nord de l'Ontario. Plus précisément, ce personnel pourrait offrir des ateliers et rencontrer les employeurs de façon individuelle pour les aider à se servir du PINO pour avoir accès à du talent étranger. Autrement, cette personne pourrait « former les formateurs », comme les chambres de commerce local, des bénévoles de la communauté ou des agents de développement économique qui pourraient ensuite aider les entreprises à remplir les formulaires liés aux programmes. Cela aiderait les entreprises à se prévaloir du PINO, pour une utilisation et une efficacité accrues.
4. Créer une liste des emplois recherchés pour le nord de l'Ontario pour combler l'écart particulier de compétences dans la région. Il faudrait notamment produire des données sur le marché du travail et en faire le suivi au palier régional, et en assurer la pertinence pour les personnes qui cherchent du travail, les personnes qui établissent les politiques et les personnes qui font la promotion de leurs collectivités. Les données recueillies devraient inclure la demande en matière de remplacement, les postes vacants actuels et une comparaison des salaires par poste. Il faudrait produire régulièrement un rapport sur les salaires comparatifs et les postes affichées dans le nord de l'Ontario, pour les diverses communautés concernées.
5. Comme dans le cas du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, simplifier les volets d'un PINO. Le Programme ontarien des candidats à l'immigration a actuellement trois catégories et 10 volets : Le PINO aurait les volets suivants :
 - Le Programme des travailleurs hautement qualifiés du nord de l'Ontario ;
 - Le Programme des travailleurs qualifiés intermédiaires du nord de l'Ontario ;
 - Le Programme de compétences recherchées du nord de l'Ontario ;
 - Le Programme des diplômés étrangers du nord de l'Ontario.

6. En plus d'être doté de volets simplifiés, le PINO serait mené par les employeurs. Cela signifierait que :
 - Les employeurs partageraient la responsabilité d'intégrer les nouveaux arrivants avec les organisations offrant des services. Cette stratégie serait avantageuse pour les employeurs, les nouveaux arrivants et les communautés éloignées de plus petite taille. Tout d'abord, la rétention serait assurée parce que les nouveaux arrivants obtiendraient deux fois l'appui à leur intégration. Deuxièmement, les employeurs et les organisations offrant des services pourraient se parler de toute lacune dans les services offerts. Finalement, dans les communautés de petite taille ou dans les régions très éloignées qui ne peuvent pas compter sur la présence d'une organisation d'établissement, la stratégie permettrait aux nouveaux arrivants et à leur famille (le cas échéant) de profiter d'un appui supplémentaire pour obtenir les services qu'il leur faut et aideraient les communautés de petite taille à conserver leurs nouveaux arrivants.
 - On devrait désigner les employeurs comme participants au PINO. Ceci permettrait de faire le suivi des employeurs participant en vue d'évaluer la réussite du programme. Les mesures utilisées par le Programme pilote d'immigration du Canada atlantique pourraient être utilisées.
 - Dans le cas des volets où une offre d'emploi est requise, le PINO pourrait proposer un formulaire d'offre d'emploi standardisé. Son format simple permettrait aux employeurs de le remplir facilement et il contribuerait à assurer une uniformité en la matière partout dans la région.
 - Pour offrir une certaine stabilité aux nouveaux arrivants et à leurs familles, les offres d'emploi devraient être d'une durée d'au moins un an, à temps plein et non saisonnières. Comme le montrent les programmes du Manitoba et de la Saskatchewan, ce type d'offres d'emploi encourage la création de liens avec la communauté, puisque les nouveaux arrivants et leurs familles seraient présents pour au moins un an. L'offre d'emploi pourrait aussi servir de preuve de fonds suffisants pour l'établissement, exigence qu'on retrouve déjà dans le POCI.
7. Attribuer du financement au PINO pour des visites exploratoires et des missions de recrutement. Ces deux programmes ont une composante de rétention, laquelle exige que les demandeurs présentent un plan d'établissement pour imaginer leur vie dans la région, décrivant notamment leur lieu de travail, leur résidence, l'école ou la garderie de leurs enfants, leur médecin de famille, etc. Comme le montre le PCM, ces stratégies ciblées précédant la migration permettent de moduler les attentes des nouveaux arrivants avant qu'ils n'arrivent dans la province et aident à assurer que seules les personnes qui désirent vraiment rester dans la région y immigreront. De plus, ces renseignements peuvent être utilisés par d'autres intervenants et par le gouvernement pour améliorer les pratiques de ciblage. Dans le contexte du PINO, les communautés bénéficiant d'une bonne migration vers le nord de l'Ontario pourraient être sélectionnées dans le cadre d'un projet pilote. Par exemple, il serait possible de choisir des régions rurales étrangères, des populations ayant l'habitude de résider dans des climats plus froids, des communautés dont on sait qu'elles sont en mesure de combler des lacunes particulières en main-d'œuvre ou des communautés de langue française pour l'immigration francophone.

Avec des politiques tirées des trois régions comparables et en tenant compte des besoins du nord de l'Ontario, le Tableau 7 présente les divers volets/exigences d'un PINO proposé. Plusieurs observations importantes doivent être soulignées :

1. La mise en place de catégories distinctes pour les travailleurs hautement spécialisés et de compétences intermédiaires et recherchées permettrait au programme d'être utilisé à son plein potentiel. Ainsi, les candidatures seraient traitées dans le volet approprié et les communautés auraient accès à une plus vaste gamme de candidates et candidats.
2. En n'exigeant pas que les étudiants étrangers dans le nord de l'Ontario aient de l'expérience de travail, on retire des barrières les empêchant d'obtenir un emploi.
3. En raison de leur simplicité et de leur facilité d'accès, les volets de travailleurs hautement qualifiés, de travailleurs qualifiés intermédiaires, d'étudiants étrangers et de compétences recherchées ont été empruntés directement du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.
4. Le volet des travailleurs étrangers qualifiés est inspiré du volet manitobain axé sur les liens avec la communauté, l'expérience au sein de la communauté, les initiatives de recrutement et les visites exploratoires.
5. En empruntant des composantes de ces programmes, le nord de l'Ontario pourrait établir des rapports sur les résultats des volets en matière de croissance de la population, d'établissement, de rétention, d'intégration, de postes pourvus et de participation à la communauté.
6. Le NIPO proposé ne comprend pas un volet entrepreneuriat, puisque des recherches plus poussées sont nécessaires pour arriver à établir les minimums de valeur nette et d'investissement. Ces montants sont-ils fonction de la proximité à un grand centre ou de la présence dans la province d'une très grande ville, comme Vancouver, Montréal ou Toronto ? Une fois obtenues les réponses à des questions de ce genre, ce volet pourrait être incorporé au PINO.

Tableau 7. Les éléments d'un programme d'immigration proposé pour le Nord de l'Ontario

Programme des travailleurs hautement spécialisés du Nord de l'Ontario	
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'emploi provenant d'un employeur désigné qui répond aux critères énumérés dans la recommandation de politique no 6 du Programme d'immigration du Nord de l'Ontario (PINO). • Applicable aux postes dans les niveaux de compétence 0, A, ou B de la CNP.
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs doivent avoir travaillé au moins 1 560 heures au cours des trois (3) dernières années.
Éducation	<p>Les demandeurs doivent répondre à l'un (1) des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • détenir un diplôme d'études secondaires (école secondaire) ou postsecondaires dans un établissement canadien ; • détenir un diplôme étranger ou une équivalence canadienne ; • présenter un rapport d'évaluation des diplômes étrangers (EDE) provenant d'un organisme reconnu ; ce rapport doit dater de moins de cinq (5) ans lorsque la demande de résidence permanente est déposée.
Exigences linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Un NCLC de 4 dans un test de langue (français ou anglais) reconnu par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Preuve de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • À moins de travailler au Canada en vertu d'une autorisation de travail valide, le demandeur doit présenter une preuve de fonds (comme pour le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique).
Travailleurs qualifiés intermédiaires dans le Nord de l'Ontario	
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'emploi d'un employeur désigné qui répond aux critères énumérés dans la recommandation de politique n0 6 du programme d'immigration du Nord de l'Ontario (PINO). • Applicable aux candidats du niveau de compétence C de la CNP.
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs doivent avoir travaillé au moins 1 560 heures au cours des trois (3) dernières années.
Éducation	<p>Les demandeurs doivent répondre à l'un (1) des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • détenir un diplôme d'études secondaires (école secondaire) ou postsecondaires dans un établissement canadien ; • détenir un diplôme étranger ou une équivalence canadienne ; • présenter un rapport d'évaluation des diplômes étrangers (EDE) provenant d'un organisme reconnu ; ce rapport doit dater de moins de cinq (5) ans lorsque la demande de résidence permanente est déposée.
Exigences linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Un NCLC de 4 dans un test de langue (français ou anglais) reconnu par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Preuve de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • À moins de travailler au Canada en vertu d'une autorisation de travail valide, le demandeur doit présenter une preuve de fonds (comme pour le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique).
Volet Compétences recherchées du Nord de l'Ontario	
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'emploi d'un employeur désigné qui répond aux critères énumérés dans la recommandation de politique n0 6 du Programme d'immigration du Nord de l'Ontario (PINO). • L'offre d'emploi doit correspondre aux compétences/emplois recherchés qui figurent dans la CNP.
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 1 560 heures de travail au cours des trois (3) dernières années dans la même catégorie de compétences/ de profession de la CNP que celle à laquelle le candidat postule.
Éducation	<p>Les demandeurs doivent répondre à l'un (1) des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • détenir un diplôme d'études secondaires (école secondaire) ou postsecondaires dans un établissement canadien ; • détenir un diplôme étranger ou une équivalence canadienne ; • présenter un rapport d'évaluation des diplômes étrangers (EDE) provenant d'un organisme reconnu ; ce rapport doit dater de moins de cinq (5) ans lorsque la demande de résidence permanente est déposée.
Exigences linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Un NCLC de 4 dans un test de langue (français ou anglais) reconnu par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Preuve de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • À moins de travailler au Canada en vertu d'une autorisation de travail valide, le demandeur doit présenter une preuve de fonds (comme pour le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique).
Programme des diplômés internationaux du Nord de l'Ontario	
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'emploi provenant d'un employeur désigné qui répond aux critères énumérés dans la recommandation de politique no 6 du programme d'immigration du Nord de l'Ontario (PINO). • Doit correspondre aux niveaux de compétence 0, A, B, C ou sur la liste de compétences recherchées de la CNP.
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune expérience de travail requise

Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Au minimum : détenir un baccalauréat, diplôme ou certificat de deux (2) années d'études, ou un certificat de compétences ou d'apprentissage d'un établissement public reconnu dans le Nord de l'Ontario • Avoir obtenu un diplôme de cet établissement 12 mois avant la réception de la demande de résidence permanente • Être un étudiant à temps plein au Canada pendant au moins deux (2) ans • Avoir habité dans le Nord de l'Ontario pendant au moins 16 mois au cours des deux (2) années avant de recevoir un baccalauréat, un diplôme ou un certificat de compétences. • Avoir un visa ou une autorisation de travailler, étudier ou recevoir une formation au Canada. • Les cours d'anglais ou de français langue seconde ne peuvent pas représenter plus de la moitié du programme d'études ou d'apprentissage à distance. Également, l'apprentissage à distance ne peut pas représenter plus de la moitié du programme d'études.
Exigences linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Un NCLC de 4 dans un test de langue (français ou anglais) reconnu par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Preuve de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • À moins de travailler au Canada en vertu d'une autorisation de travail valide, le demandeur doit présenter une preuve de fonds (comme pour le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique).
Travailleur international qualifié	
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les travailleurs qualifiés à l'extérieur du Canada qui peuvent démontrer de solides liens à la province que ce soit par l'appui des amis ou de la famille, les expériences de travail ou les études complétées dans la province, ou une invitation à présenter une demande avec l'appui d'un ami ou d'un membre de la famille.
Volet soutien du Nord de l'Ontario	<p>Une personne qui offre un soutien doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être en mesure de fournir des documents prouvant sa résidence dans le Nord de l'Ontario pendant au moins un (1) an. • Être un citoyen canadien ou un résident permanent. • Être en mesure de démontrer des liens étroits avec le demandeur et la province. <p>Pour les proches parents, le demandeur et la personne qui offre le soutien doivent présenter des documents prouvant leur lien familial.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être en mesure de démontrer que toutes demandes appuyées antérieurement ont abouti à une intégration économique réussie et permanente dans le Nord de l'Ontario. • Être en mesure d'appuyer le plan d'établissement du demandeur.
Volet expérience du Nord de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidats doivent avoir habité dans le Nord de l'Ontario comme travailleur étranger temporaire (TET) ou étudiant international. • Un TET doit : <ul style="list-style-type: none"> » Avoir six (6) mois d'expérience de travail à temps plein pour un employeur du Nord de l'Ontario. » Fournir une lettre de recommandation de l'employeur et soumettre une copie de l'autorisation de travail à l'appui de cette expérience de travail dans la province. • Un étudiant international doit : <ul style="list-style-type: none"> » Avoir complété un programme d'éducation ou de formation agréé dans un établissement postsecondaire public ou un établissement postsecondaire professionnel enregistré du Nord de l'Ontario. » Présenter un (ou plusieurs) permis d'études, relevé de notes, et certificat, diplôme ou baccalauréat reçu à la fin de leur programme d'études.
Volet invitation du Nord de l'Ontario	<p>Ce volet comprend les invitations à déposer une demande délivrée dans le cadre des initiatives stratégiques pour le recrutement qui sont à la discrétion du PINO.</p> <p>Une visite exploratoire du Nord de l'Ontario : le PINO accepte les demandes de visites exploratoires. Celles-ci doivent être approuvées et coordonnées par le PINO, sur invitation, une fois les conditions suivantes remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir entre 21 et 45 ans. • Être en mesure de démontrer l'employabilité et la capacité d'adaptation requises de tous les demandeurs au PINO. • Avoir reçu un diplôme ou un certificat pour, au moins, une (1) année d'études postsecondaires ou de formation professionnelle. • Avoir acquis au moins deux (2) années d'expérience de travail à temps plein au cours des cinq (5) dernières années. • Démontrer la capacité à trouver un emploi dans le Nord de l'Ontario dans le même domaine que l'expérience antérieure (mentionnée ci-dessus), y compris un plan pour obtenir l'accréditation requise pour les occupations réglementées. • Présenter un plan d'établissement qui démontre une véritable volonté et une capacité à s'établir économique dans le Nord de l'Ontario en tant que résident permanent ; et • CLB 6 or better in language test approved by Immigration, Refugees and Citizenship Canada for French or English

Annexe 1 : Termes et concepts pour un Programme de candidats provincial

Classification nationale des professions

La Classification nationale des professions (CNP) est un système servant à classer les emplois, lesquels seront regroupés selon les fonction des postes et le genre de travail effectué par le titulaire (gouvernement du Canada, 2018). Aux fins de l'immigration, les principaux groupes d'emplois sont les suivants :

- niveau de compétence 0 : postes de gestion ;
- niveau de compétence A : postes professionnels ;
- niveau de compétence B : emplois techniques ou spécialisés qui requièrent généralement un diplôme collégial ou une formation d'apprenti ;
- niveau de compétence C : postes intermédiaires qui requièrent généralement un diplôme d'études secondaires ou une formation en milieu de travail ;
- niveau de compétence D : emplois manuels qui prévoient généralement une formation en cours d'emploi

Dans le cadre des programmes d'immigration, la CNP sert à déterminer si un emploi ou un type d'expérience de travail satisfait aux critères d'admissibilité au programme visé. Sont considérés comme «qualifiés» les emplois appartenant au niveau de compétence 0 ou au niveau de compétence A ou B (Canada 2017a).

Niveaux de compétence linguistique canadiens

Un test normalisé du Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC) sert à évaluer les compétences linguistiques des Canadiennes et Canadiens potentiels. Le Centre «appuie et promeut les normes nationales qui existent en français et en anglais pour décrire, mesurer et reconnaître la maîtrise de la langue seconde des nouveaux arrivants, des immigrants adultes et des immigrants potentiels désireux de venir vivre et travailler au Canada.» (Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens, s.d.). Chaque programme d'immigration a son propre niveau minimum de NCLC.

Évaluation des diplômes d'études

Une évaluation des diplômes d'études (EDE) est un rapport produit par une entreprise indépendante qui évalue un grade, diplôme ou certificat étranger (ou une autre preuve de titre de compétence) pour assurer sa validité et son équivalence à un grade, à un diplôme ou à un certificat canadien (Canada 2018h).

Système de classement global

Le Système de classement global (SCG) est un système de points grâce auquel les candidats sont classés dans le bassin Entrée express et le POCI. Compte tenu des réponses données par la candidate ou le candidat dans l'établissement de son profil, le SCG évalue ce qui suit : les compétences, les études, les compétences linguistiques, une invitation à présenter une demande l'expérience professionnelle, les diplômes d'études canadiennes, une offre d'emploi valide, une désignation et d'autres facteurs comme la présence d'une conjointe ou d'un conjoint, de fait ou autre (Canada 2017c). Les personnes ayant les pointages les plus élevés réussissent à immigrer au Canada.

Déclarations d'intérêt et offres d'emploi

Les candidates et les candidats qui répondent aux besoins locaux d'immigration et du marché du travail d'une province d'un territoire reçoivent une déclaration d'intérêt – on dit aussi qu'ils deviennent des candidats provinciaux – ce qui leur permet d'accumuler d'autres points du SCG (Canada 2017c). De plus, un employeur peut présenter une offre d'emploi à un nouvel arrivant potentiel du bassin d'Entrée express, ce qui donne aussi droit à des points du SCG.¹⁰

¹⁰ Les candidates et les candidats peuvent recevoir seulement une déclaration d'intérêt ou seulement une offre d'emploi. La candidate ou le candidat qui reçoit les deux aura plus de points que la personne qui n'a que l'un ou l'autre.

Déclarations d'intérêt d'autres régions

Malgré certaines différences, les programmes de candidats provinciaux qui utilisent leur propre système de déclaration d'intérêt font généralement appel à une méthodologie semblable.¹¹ Les candidates et les candidats admissibles à un programme particulier présentent une déclaration d'intérêt en remplissant un formulaire en ligne. La province utilise alors une grille de notation pour évaluer la demande. On envoie des invitations à présenter une demande aux candidates et aux candidats qui obtiennent le plus haut pointage parce qu'ils ont démontré qu'ils seront en mesure de s'établir de façon réussie dans la province (CIC News 2015).¹²

Annexe 2

Entrée express fédérale, le POCI, le PCM et le SINP

ENTRÉE EXPRESS FÉDÉRALE	
Programme fédéral des travailleurs de métiers spécialisés	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Une année à temps plein ou équivalent à temps partiel dans un poste OU un an à temps plein dans plus d'un poste au cours des 10 dernières années dans un poste de niveau de compétence 0, A ou B de la CNP
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 en expression écrite, compréhension de l'écrit, compréhension de l'oral et expression orale en anglais ou en français
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires canadien Rapport d'Évaluation des diplômes d'études (EDE) montrant l'équivalence des diplômes étrangers
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Deux ans d'expérience à temps plein ou équivalent à temps partiel dans un métier spécialisé au cours des cinq années avant la demande d'immigration, dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> » Grand groupe 72 : personnel des métiers de l'électricité, de la construction et des industries » Grand groupe 73 : personnel des métiers d'entretien et d'opération d'équipement » Grand groupe 82 : superviseurs/superviseuses et métiers techniques dans les ressources naturelles, l'agriculture et la production connexe » Grand groupe 92 : personnel de supervision dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique et opérateurs/opératrices de poste central de contrôle » Groupe intermédiaire 632 : chefs et cuisiniers/cuisinières » Groupe intermédiaire 633 : bouchers/bouchères et boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries Avoir une offre d'emploi à temps plein pour au moins un an ou un certificat de compétences dans un métier spécialisé émis par une province ou territoire canadien
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4 en expression orale et compréhension de l'oral et NCLC de 4 en compréhension de l'écrit et en expression écrite en anglais ou en français
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune exigence en matière d'éducation, mais points supplémentaires accordés pour un diplôme secondaire ou postsecondaire canadien ou un rapport d'EDE montrant l'équivalence des diplômes étrangers

¹¹ Le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, le Québec, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard utilisent tous ce système.

¹² Chaque province participante a sa propre grille de notation pour évaluer les demandeurs. Cette évaluation diffère du système de notation du SCG.

Catégorie de l'expérience canadienne	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Un an de travail spécialisé au cours des trois dernières années, soit à temps plein ou soit à temps partiel dans un poste de niveau de compétence 0, A ou B de la CNP au Canada
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 pour des postes de niveau de compétence 0 ou A de la CNP OU NCLC de 5 pour des postes de niveau de compétence B de la CNP en expression écrite, en compréhension de l'écrit, en compréhension de l'oral ou en expression orale en anglais ou en français
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune exigence en matière d'éducation, mais points supplémentaires accordés pour un diplôme secondaire ou postsecondaire canadien ou un rapport d'EDE montrant l'équivalence des diplômes étrangers

PROGRAMMES EXPRESS DE CANDIDATS PROVINCIAUX	
ENTRÉE EXPRESS DE L'ONTARIO	
Travailleurs qualifiés francophones	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Un an au cours des cinq derniers ans selon les critères du Programme fédéral des travailleurs de métiers spécialisés ou de la Catégorie de l'expérience canadienne
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 en français ou en anglais
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Équivalent d'au moins un baccalauréat canadien
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Montant minimum d'épargnes pour répondre aux besoins du demandeur et des membres de sa famille Prévoir vivre en Ontario
Volet Priorité basée sur le capital humain	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Un an au cours des cinq derniers ans selon les critères du Programme fédéral des travailleurs de métiers spécialisés ou de la Catégorie de l'expérience canadienne
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 en anglais ou en français
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Équivalent d'au moins un baccalauréat canadien
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Montant minimum d'épargnes pour répondre aux besoins du demandeur et des membres de sa famille Prévoir vivre en Ontario
Volet Métiers spécialisés	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Être admissible à la catégorie de l'Expérience canadienne Un an cumulatif de travail rémunéré à temps plein ou équivalent à temps partiel dans un poste de métier spécialisé compris dans le groupe intermédiaire 633 ou dans le grand groupe 72, 73 ou 82 au cours des deux dernières années en Ontario
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 5 en anglais ou en français
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Accréditation de métier de l'Ordre des métiers de l'Ontario si la personne travaille/a travaillé dans une profession qui, en Ontario, requiert une accréditation
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Montant minimum d'épargnes pour répondre aux besoins du demandeur et des membres de sa famille Prévoir vivre en Ontario

PROGRAMMES EXPRESS DE CANDIDATS PROVINCIAUX	
ENTRÉE EXPRESS DU MANITOBA	
Sous-volet du volet de Travailleurs qualifiés à l'extérieur	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Au moins six mois d'expérience de travail dans un emploi se trouvant sur la liste de professions recherchées
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 pour les postes de niveau de compétence 0 ou A de la CNP ou NCLC de 6 pour les postes de niveau de compétence B de la CNP
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Obtention d'un diplôme postsecondaire d'au moins un an (équivalent canadien) Si le poste requiert l'accréditation, le demandeur doit présenter une demande à l'organisme de réglementation pour faire évaluer ses qualifications et ses compétences et/ou passer un test
Adaptabilité	<ul style="list-style-type: none"> Capacité et intention reconnues de s'établir financièrement au Manitoba et d'y résider; ET Appui confirmé d'un ami proche ou d'un membre de la famille qui vit au Manitoba depuis au moins un an; OU Avoir une invitation à faire demande valide du PCM
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Avoir au moins 18 ans Preuve de fonds suffisants pour l'établissement
Volet de Travailleurs qualifiés à l'extérieur, voie du Capital humain	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Six mois de travail à temps plein déclaré aux fins d'obtenir une déclaration d'intérêts et des points d'évaluation; aucun pointage ne sera accordé pour une expérience de travail totale de moins d'un an Le poste doit se trouver sur la liste de professions recherchées Plan de carrière présenté
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 pour les professions réglementées NCLC de 6 pour les métiers à accréditation obligatoire NCLC de 5 pour tous les autres postes de niveau de compétence 0, A ou B de la CNP Pointage accordé pour la connaissance d'une deuxième langue officielle d'un NCLC d'au moins 5
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Au moins un an d'éducation postsecondaire (équivalent canadien) Le demandeur doit présenter une demande à l'organisme de réglementation pour faire évaluer ses qualifications et ses compétences et/ou passer un test aux fins de l'accréditation
Adaptabilité	<ul style="list-style-type: none"> Capacité et intention reconnues de s'établir financièrement au Manitoba et d'y résider; ET Appui confirmé d'un membre de la famille rapprochée qui vit au Manitoba depuis au moins un an; OU Éducation postsecondaire terminée au Manitoba au cours des cinq dernières années; OU Expérience de travail préalable au Manitoba au cours des cinq dernières années; OU Invitation à faire demande valide du PCM
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Avoir au moins 18 ans Preuve de fonds suffisants pour l'établissement

PROGRAMMES EXPRESS DE CANDIDATS PROVINCIAUX	
ENTRÉE EXPRESS DE LA SASKATCHEWAN	
Travailleurs spécialisés étrangers : Profession recherchée	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Un an d'expérience de travail au cours des 10 dernières années dans le poste qu'on prévoit occuper
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4, mais les employeurs et les organisations de réglementation pourraient exiger un niveau plus élevé
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune exigence en matière d'éducation, mais un pointage est assigné selon le niveau d'éducation, conformément à la grille d'évaluation du volet Travailleurs spécialisés étrangers
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir un pointage d'au moins 60 sur 100 dans la grille d'évaluation Avoir une offre d'emploi permanent à temps plein en Saskatchewan; il n'y a pas de liste d'emplois particulièrement désignés, mais le poste offert doit être de niveau de compétence 0, A ou B de la CNP ou un métier désigné en Saskatchewan
Travailleurs spécialisés étrangers : Entrée express de la Saskatchewan	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Avoir de l'expérience dans une profession hautement spécialisée de niveau de compétence A, B ou 0 de la CNP ou d'un poste se trouvant sur la liste des professions recherchées selon ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> » Un an d'expérience de travail au cours des 10 dernières années dans une profession spécialisée » Deux ans d'expérience de travail au cours des cinq dernières années dans un métier spécialisé » Un an d'expérience de travail au Canada au cours des 3 dernières années dans un poste de métier ou non
Langue	<ul style="list-style-type: none"> Présenter les résultats d'une évaluation linguistique qui corresponde à la déclaration du demandeur dans le profil d'Entrée express
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Certificat ou diplôme postsecondaire obtenu par éducation, formation ou apprentissage, comparable à ce qui peut être obtenu dans le système d'éducation canadien, d'une durée d'au moins un an (le diplôme doit faire l'objet d'une EDE)
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir un pointage d'au moins 60 sur 100 dans la grille d'évaluation Preuve de fonds suffisants pour l'établissement et plan d'établissement Doit avoir été accepté dans le bassin d'Entrée express d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, avoir un numéro de profil d'Entrée express et un code de validation de chercheur d'emploi

PROGRAMME DES CANDIDATS DU MANITOBA (PCM)	
Volet de travailleur qualifié au Manitoba	
Voie expérience de travail du Manitoba	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> Correspondre à l'un des suivants : <ul style="list-style-type: none"> » Autorisation de travail de travailleur étranger temporaire, liée à une EIMT, dispensée de l'EIMT et appuyée par le PCM » Étudiant étranger qui a un diplôme d'ailleurs au Canada » Étudiant étranger diplômé du Manitoba occupant un poste qui ne se trouve pas sur la liste des professions recherchées de la province
Expérience de travail au Manitoba/employeur actuel au Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> Travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers : Diplômés du Manitoba dans des postes se trouvant sur la liste des professions recherchées de la province, qui ont travaillé au moins six mois au Manitoba (le poste n'a pas à être lié au domaine d'études du demandeur); OU Étudiants étrangers : diplômés d'ailleurs au Canada dans des postes se trouvant sur la liste des professions recherchées de la province, qui ont travaillé au moins 12 mois au Manitoba (le poste n'a pas à être lié au domaine d'études du demandeur); OU Travailleurs étrangers temporaires dans des postes ne se trouvant pas sur la liste des professions recherchées de la province qui ont travaillé au moins 12 mois au Manitoba avec une autorisation de travail lié à une EIMT ou dispensé de l'EIMT; OU Étudiants étrangers : Diplômés du Manitoba dans des postes ne se trouvant pas sur la liste des professions recherchées de la province qui ont travaillé au moins 12 mois au Manitoba
Langue	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance minimale d'une langue officielle dépendant du niveau de compétence de la CNP : <ul style="list-style-type: none"> » CLB/NCLC d'au moins 7 pour les professions réglementées » CLB/NCLC d'au moins 6 pour les métiers à accréditation obligatoire » CLB/NCLC d'au moins 5 pour tous les autres postes de niveau de compétence 0, A ou B de la CNP » CLB/NCLC d'au moins 4 pour les postes de spécialisation moyenne (niveau de compétence C ou D de la CNP)
Autres exigences en matière d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Résider et/ou travailler au Manitoba au moment de faire la demande; Avoir un poste à long terme, à temps plein qui répond aux normes d'emploi et de salaire du Manitoba pour la profession; Conditions de travail conforme à celle de citoyens canadiens/de résidents permanents du Canada; le demandeur ne peut travailler à la maison, à temps partiel, de façon temporaire, sur une base saisonnière ou à commission
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer un lien avec le Manitoba par l'intermédiaire de l'emploi qui est plus puissant que tout autre lien avec une autre province Montrer un plan d'établissement et l'intention et la capacité de vivre, de travailler et d'établir une vie professionnelle et familiale au Manitoba comme résident permanent Preuve de fonds suffisants pour l'établissement

PROGRAMME DES CANDIDATS DU MANITOBA (PCM)	
Volet de travailleur qualifié au Manitoba	
Voie de recrutement direct par les employeurs	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux ans d'expérience de travail au cours des cinq dernières années, liés au poste à pourvoir ou autre expérience pertinente déterminée par l'employeur; OU • Expérience pertinente déterminée par l'employeur, si moins de deux ans. • Âge : de 21 à 45 ans
Exigences supplémentaires liées à l'emploi/l'offre d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Poste à long terme, à temps plein qui répond aux normes d'emploi et de salaire du Manitoba pour la profession • L'employeur exploite une entreprise commerciale inscrite au Manitoba depuis au moins trois ans avant la demande • Conditions de travail conforme à celle de citoyens canadiens/de résidents permanents du Canada • Ne peut travailler à la maison, à temps partiel, de façon temporaire, sur une base saisonnière ou à commission
Langue	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance minimale d'une langue officielle dépend de la CNP : <ul style="list-style-type: none"> » CLB/NCLC d'au moins 7 pour les professions réglementées » CLB/NCLC d'au moins 6 pour les métiers à accréditation obligatoire » CLB/NCLC d'au moins 5 pour tous les autres postes de niveau de compétence 0, A ou B de la CNP » CLB/NCLC d'au moins 4 pour les postes de spécialisation moyenne (niveau de compétence C ou D de la CNP) si l'employeur s'engage à offrir ou à faciliter de la formation linguistique en milieu de travail
Adaptabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Montrer la capacité et l'intention de vivre au Manitoba
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une éducation ou de la formation postsecondaire liée au poste à pourvoir ou déterminée par l'employeur • Si le poste requiert l'accréditation, le demandeur doit présenter une demande à l'organisme de réglementation pour faire évaluer ses qualifications et ses compétences • Dans le cas des niveaux de compétence C ou D de la CNP, le PCM se réserve le droit de sélectionner des personnes sans éducation postsecondaire, si elles ont la formation requise pour l'emploi selon les exigences de l'employeur et la description de la CNP

PROGRAMME DES CANDIDATS DU MANITOBA (PCM)	
Volet de travailleur qualifié au Manitoba	
Travailleurs qualifiés à l'extérieur	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les travailleurs qualifiés à l'extérieur du Canada qui peuvent montrer un lien fort avec la province, se traduisant par l'appui d'amis et/ou de membres de la famille, par de l'expérience de travail préalable, par une éducation reçue dans la province ou par une invitation à présenter une demande • Obtenir un pointage d'au moins 60 sur 100 dans la grille d'évaluation
Appui du Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> • La personne du Manitoba qui appuie doit : <ul style="list-style-type: none"> » Être en mesure de fournir des documents prouvant qu'elle vit au Manitoba de façon continue depuis au moins un an » Être citoyenne canadienne ou résidente permanente » Être en mesure de montrer des liens suffisamment étroits avec le demandeur et la province » Pour les membres de la famille proche, le demandeur et la personne qui appuie doivent fournir des documents qui prouvent leurs liens de parenté • Capable de démontrer que les demandes qu'elle a appuyées par le passé ont mené à un établissement financier réussi et permanent au Manitoba • Capable d'appuyer le plan d'établissement du demandeur
Expérience au Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidates et les candidats doivent avoir vécu au Manitoba par le passé comme travailleurs étrangers temporaires ou étudiants étrangers • Les travailleurs étrangers temporaires doivent : <ul style="list-style-type: none"> » Avoir au moins six mois d'expérience de travail à temps plein avec un employeur du Manitoba » Présenter une lettre de recommandation de l'employeur et soumettre une copie de l'autorisation de travail prouvant que le demandeur a travaillé dans la province • Les étudiants étrangers doivent : <ul style="list-style-type: none"> » Avoir terminé un programme d'éducation ou de formation autorisée à un établissement public ou privé inscrit offrant de la formation postsecondaire ou professionnelle au Manitoba » Soumettre les permis d'études, les relevés de notes et le certificat ou le diplôme qu'ils ont reçu une fois le programme terminé
Invitation du Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> • Ce volet s'adresse aux personnes qui ont reçu des invitations à présenter une demande par l'intermédiaire d'initiatives de recrutement stratégique, à la discrétion du PCM • Visite exploratoire au Manitoba : le PCM accepte les demandes de visites exploratoires, qui doivent être approuvées et organisées par l'intermédiaire du PCM, par invitation, une fois remplis les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> » Âge : de 21 à 45 ans » Capacité de démontrer l'employabilité et l'adaptabilité requises de tous les demandeurs du PCM » Avoir terminé, au moins, un programme de formation ou d'éducation postsecondaire d'un an menant à un diplôme » Avoir au moins deux ans d'expérience de travail à temps plein au cours des cinq dernières années » Capacité reconnue de trouver un emploi au Manitoba dans le type de poste pour lequel le demandeur a deux ans d'expérience, y compris la volonté d'obtenir la certification ou l'accréditation requise pour les professions réglementées » Soumettre un plan d'établissement qui montre une intention et une capacité réelle de s'établir économiquement et socialement au Manitoba comme résidents permanents; et » NCLC d'au moins 6 sur un test linguistique approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le français ou l'anglais

PROGRAMME DES CANDIDATS DU MANITOBA (PCM)

Volet Éducation étrangère

Voie de stage pour diplômés	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Aucune expérience de travail ou offre d'emploi requise au moment de faire la demande
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 ou plus
Stage au Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> Avoir terminé un stage Mitacs Élévation ou Accélération auprès d'une entreprise industrielle ou de recherche admissible au Manitoba
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Avoir terminé un programme de maîtrise ou de doctorat dans le domaine des STIM au Manitoba au cours des trois dernières années; OU Avoir obtenu un diplôme au cours des trois dernières années d'un établissement postsecondaire désigné au Manitoba (au moins un an, deux semestres de cours à temps plein)
Fonds d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Montrer avoir l'argent liquide équivalent au seuil limite du faible revenu comme ressource financière indépendante pour une période de six mois; OU Emploi à long terme, à temps plein au Manitoba
Adaptabilité	<ul style="list-style-type: none"> Résider au Manitoba au moment de faire la demande Montrer l'intention de continuer à vivre au Manitoba après la candidature, y compris présentation d'une demande au plan d'emploi indiquant des occasions d'avoir une carrière réussie au Manitoba
Voie de l'entrepreneuriat étudiant	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Aucune expérience de travail ou offre d'emploi requise au moment de faire la demande
Expérience des affaires	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'affaires requis dans le cadre de la demande au PCM Exploitation d'une entreprise comme gestionnaire principal, de façon quotidienne, d'un lieu d'affaires au Manitoba pour au moins six mois avant la candidature, avec une autorisation de travail temporaire valide, conforme aux exigences d'une entente relative au rendement commercial Propriétaire d'au moins 51 % de l'entreprise
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 ou plus
Âge	<ul style="list-style-type: none"> de 21 à 35 ans
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Avoir terminé un programme postsecondaire à temps plein au Manitoba d'une durée d'au moins deux ans (éducation à distance et programmes scolaires comprimés non admissibles) Études et/ou expérience de travail/des affaires à l'extérieur du Canada considérées avantageuses, mais non requises
Fonds d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Montrer avoir l'argent liquide équivalent au seuil limite du faible revenu comme ressource financière indépendante pour une période de six mois; OU Emploi à long terme, à temps plein au Manitoba
Adaptabilité	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une autorisation d'emploi ouverte ou une autorisation d'emploi post-diplôme au moment de présenter la demande Avoir vécu au Manitoba de façon continue depuis l'obtention du diplôme; et Montrer l'intention de continuer à vivre au Manitoba après la candidature

PROGRAMME DES CANDIDATS DU MANITOBA (PCM)

Volet Éducation étrangère

Voie d'enrichissement de carrière	Exigences minimales
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Avoir obtenu un diplôme au cours des trois dernières années d'un établissement postsecondaire désigné au Manitoba (au moins un an, deux semestres de cours à temps plein)
Avoir actuellement un emploi au Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une offre d'emploi à temps plein d'un employeur actuel admissible avec un contrat d'au moins un an dans un poste figurant sur la liste des professions recherchées et conforme à la formation complétée par le demandeur Le PCM peut imposer des limites liées à un poste ou à un programme précis Si le demandeur a terminé un programme de passerelle et a obtenu la première étape d'accréditation comme déterminée par l'organisme de réglementation appropriée, le demandeur ne doit pas nécessairement avoir un emploi au moment de faire sa demande
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 ou plus
Fonds d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Montrer avoir l'argent liquide équivalent au seuil limite du faible revenu comme ressource financière indépendante pour une période de six mois; OU Emploi à long terme, à temps plein au Manitoba
Adaptabilité	<ul style="list-style-type: none"> Résider au Manitoba au moment de faire la demande Montrer l'intention de continuer à vivre au Manitoba après la candidature, y compris présentation d'une demande au plan d'emploi indiquant des occasions d'avoir une carrière réussie au Manitoba

Volet d'investissement d'affaires

Immigration liée à l'investissement d'affaires	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> Valeur nette de 350 000 \$ Trois ans d'expérience à titre de propriétaire d'entreprise ayant du succès et d'expérience de gestion ou de direction à titre de cadre supérieur d'une entreprise au cours des cinq dernières années Entrevue avec l'agent du PCM Intention et capacité de vivre au Manitoba avec tous les membres à charge de la famille Connaissance suffisante démontrée de l'anglais ou du français Les candidates et les candidats pourraient aussi devoir faire une visite exploratoire au Manitoba; les demandeurs devront fournir la preuve des recherches effectuées pendant la visite, sous forme de rapports de visite et d'autres documents
Expérience	<ul style="list-style-type: none"> Expérience à titre de propriétaire d'entreprise : le demandeur a activement fourni des biens et des services à des clients et assume le risque de rendement du capital investi dans l'entreprise Expérience de haute direction : le demandeur occupait un poste aux échelons les plus élevés de gestion d'une grande entreprise pour laquelle il a été responsable du développement de politiques stratégiques
Exigences relatives aux investissements	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des investissements d'affaires admissibles

PROGRAMME DES CANDIDATS DU MANITOBA (PCM)	
Voie d'investissement dans une ferme	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins trois ans d'expérience à titre de propriétaire et d'exploitant d'une ferme • La voie investissement dans une ferme reconnaît les capacités linguistiques en anglais et en français; si on l'invite à passer une entrevue, le demandeur peut choisir l'une ou l'autre de ces langues • Valeur nette d'au moins 500 000 \$ • Connaissance suffisante démontrée de l'anglais ou du français • L'entreprise agricole doit faire des affaires couramment et de façon récurrente, en région rurale, au Manitoba • Doit vivre sur la ferme et participer activement à la gestion de l'entreprise agricole de façon continue • L'entreprise agricole doit activement faire de la production agricole primaire et être financièrement viable • Doit réaliser des activités d'entreprise agricole à valeur ajoutée au Manitoba; les activités purement spéculatives ou l'utilisation d'un gestionnaire de ferme ne sont pas admissibles dans le cadre du PCM • Adaptabilité reconnue, particulièrement en ce qui concerne les compétences agricoles pratiques, les connaissances techniques et l'expérience des pratiques agricoles axées sur la technologie qui pourront être transférées directement à l'industrie de production agricole primaire actuelle au Manitoba
Investissement dans l'entreprise agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 300 000 \$; on s'attend à ce que le demandeur établisse une entreprise agricole dans une zone rurale du Manitoba • Les investissements dans l'entreprise agricole doivent être constitués de biens tangibles admissibles, comme définis par le PCM • Un plan d'exploitation de l'entreprise agricole est requis à titre de partie intégrante de la demande
Visite de recherche relative à une entreprise agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur doit effectuer une visite de recherche relative à une entreprise agricole au Manitoba
Initiative communautaire (programme pilote)	
Immigrer à Morden, Manitoba (Morden Community Driven Immigration Initiative)	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins deux ans d'expérience de travail à temps plein au cours des cinq dernières années
Langue	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs qui ne sont pas des soudeurs doivent atteindre un NCLC de 7 et obtenir une Évaluation des diplômes d'études pour les études postsecondaires
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir terminé un programme de formation ou d'études postsecondaires d'au moins un an, pour lequel le demandeur a reçu un certificat ou un diplôme
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins deux ans d'expérience de travail à temps plein au cours des cinq dernières années • Doit répondre aux exigences des postes ciblés suivants : <ul style="list-style-type: none"> » Ébénistes » Secteur manufacturier (particulièrement les postes d'entrée) » Opérateurs de machines à coudre industrielles » Mécanicien de poids lourds
En général	<ul style="list-style-type: none"> • Âge : de 21 à 45 ans • Ne pas avoir de liens avec d'autres régions du Canada (par l'intermédiaire d'amis, de membres de la famille ou d'expériences de travail ou de formation précédente) • Avoir l'intention et la capacité réelle de s'établir financièrement et socialement à Morden • Avoir les fonds d'établissement requis par le PCM • L'initiative favorisera les candidates et les candidats qui ont l'expérience de vivre dans une zone rurale, avec la capacité de s'adapter à la culture et au climat. Les candidates et les candidats qui répondent aux critères qui ont été choisis comme immigrants potentiels à Morden dans le cadre de l'initiative devront faire une visite exploratoire à la région. L'objectif principal de la visite est de passer l'entrevue du PCM, quoiqu'il soit aussi suggéré de profiter de l'occasion pour établir des liens locaux et s'informer sur les possibilités d'emploi

LE PROGRAMME CANDIDATS IMMIGRANTS POUR LA SASKACHEWAN (PCIS)

Travailleurs spécialisés étrangers

Offre d'emploi	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une offre d'emploi permanent à temps plein en Saskatchewan avec lettre d'approbation de l'emploi pour un poste de niveau de compétence 0, A ou B de la CNP dans un métier désigné en Saskatchewan
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Un an d'expérience de travail au cours des 10 dernières années dans le poste qu'on prévoit occuper Les serveurs/serveuses d'aliments et de boissons devraient faire une demande dans la sous-catégorie du projet du secteur d'hôtellerie et de restauration : Les professionnels de la santé devraient faire une demande dans la sous-catégorie des professionnels de la santé (médecins, infirmières ou autres professionnels de la santé)
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4 en anglais ou en français Les employeurs et les organisations des réglementations pourraient exiger un niveau plus élevé de NCLC que 4 Montrer une preuve d'admissibilité à l'accréditation de la Saskatchewan si le poste recherché fait partie d'une profession réglementée ou d'un métier à apprentissage obligatoire

Travailleurs avec de l'expérience en Saskatchewan

Travailleurs spécialisés ayant déjà une autorisation de travail	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Avoir travaillé six mois pour un employeur offrant un poste à temps plein de niveau de compétence A, B ou 0 de la CNP ou dans un métier désigné et doit avoir une autorisation de travail valide émise par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4 si l'offre d'emploi est de niveau de compétence C de la CNP
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune exigence indiquée, mais un pointage est associé aux différents niveaux d'éducation
Conducteurs de grand routier	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> Doit commencer à travailler pour une entreprise de camionnage autorisée en Saskatchewan avec une autorisation de travailleur étranger temporaire Si l'entreprise de camionnage autorisée offre un poste permanent, le conducteur peut présenter une demande au SINP pour obtenir sa résidence permanente après au moins six mois de travail Répondre aux exigences de la sous-catégorie, qui peuvent être modifiées sans préavis, mais seulement celles indiquées dans le site Web lorsque la demande remplie est reçue
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Travailler pour une entreprise de camionnage de la Saskatchewan approuvée par le SINP pour au moins six mois en vertu d'une autorisation de travail temporaire; l'autorisation doit être émise par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et doit tenir compte d'une EIMT de Service Canada Avoir une offre de travail permanent à temps plein de l'employeur, lequel doit être une entreprise de camionnage autorisée en Saskatchewan Doit posséder un permis de conduire de catégories 1A de la Saskatchewan
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC d'au moins 4
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune exigence indiquée, mais un pointage est associé aux différents niveaux d'éducation

Étudiants	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Six mois de travail payé sur le campus, hors campus, en alternance travail-études ou lié à une bourse d'études supérieures qui peut être confirmé par l'établissement d'enseignement; expérience de travail obtenue dans le cadre d'une autorisation de travail postdiplôme
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4 si l'offre d'emploi est de niveau de compétence C de la CNP
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Certificat ou diplôme obtenu d'un établissement d'études postsecondaires reconnu en Saskatchewan Programme équivalent à au moins une année scolaire (huit mois) d'études à temps plein d'un établissement d'études postsecondaires reconnu du Canada (à l'extérieur de la Saskatchewan) pour lequel un certificat ou un diplôme a été obtenu
En général	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une offre d'emploi à temps plein, permanente et courante : <ul style="list-style-type: none"> Dans le domaine d'études, par un employeur de la Saskatchewan, dans les niveaux de compétence A, B ou 0 de la CNP; OU Dans un métier désigné; OU Lié au domaine d'études et nécessitant des études postsecondaires (les serveurs/serveuses d'aliments et de boissons peut présenter une demande dans le cadre de la sous-catégorie du projet du secteur de l'hôtellerie et de la restauration)
Projet du secteur de l'hôtellerie et de la restauration	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> Travaille actuellement en Saskatchewan dans le cadre d'une autorisation de travail temporaire; Travail pour un employeur du secteur de l'hôtellerie approuvé par le SINP depuis au moins six mois (960 heures) Avoir une offre d'emploi de l'employeur approuvé
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une autorisation de travail valide émise par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour l'un des suivants : <ul style="list-style-type: none"> Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons (CNP 6513) Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé (CNP 6711) Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers (CNP 6731) Avoir terminé au moins ses études secondaires Être à l'emploi d'un employeur participant et avoir obtenu un NCLC d'au moins 4
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Au moins une 12e année
Travailleurs agricoles spécialisés ayant déjà une autorisation de travail	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> Avoir travaillé six mois pour l'employeur offrant l'emploi et avoir une offre d'emploi permanent à temps plein d'un employeur de la Saskatchewan dans l'une des professions suivantes de la CNP : <ul style="list-style-type: none"> CNP 8431 ; Ouvriers/ouvrières agricoles CNP 8432 ; Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> L'autorisation de travail doit être émise dans le cadre de l'un des programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Programme des travailleurs agricoles saisonniers Expérience internationale Canada Programme des travailleurs étrangers temporaires
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Au moins une 12e année

Secteur de la santé	
Volet des médecins	<ul style="list-style-type: none"> • Qualifications scolaires et professionnelles • Autorisation de travail valide émise par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada • Exercer la médecine en Saskatchewan depuis au moins six mois • Offre d'emploi permanent à temps plein qui a été : <ul style="list-style-type: none"> » Émise par une organisation de santé provinciale ou par l'établissement de santé où le demandeur travaille actuellement ; et/ou » Vérifiée par des documents qui décrivent l'arrangement permanent permettant au demandeur d'exercer la médecine dans un bureau médical de la Saskatchewan Il pourrait s'agir : <ul style="list-style-type: none"> » D'un plan d'affaires ou d'un contrat ; » D'une entente de partenariat ; ou » D'autres documents décrivant l'exercice de la médecine
Volet des infirmières et des infirmiers	<ul style="list-style-type: none"> • Qualifications scolaires et professionnelles • Autorisation de travail valide émise par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada • Offrir des soins infirmiers en Saskatchewan depuis au moins six mois • Offre d'emploi permanent à temps plein : <ul style="list-style-type: none"> » De la Saskatchewan Health Authority ; » De la Saskatchewan Cancer Agency ; ou » D'un autre employeur du domaine de la santé financé par des fonds publics • Lettre valide d'autorisation de l'emploi par le SINP
Autres professionnels de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Occuper actuellement un emploi dans le domaine de la santé avec l'appui d'une organisation régionale de la santé appropriée, d'un organisme de réglementation (le cas échéant) ou d'un autre employeur • Postes de niveau de compétence A, B, C ou 0 de la CNP • Au moins une année scolaire d'études postsecondaires ou de formation propre à l'emploi • Autorisation de travail valide émise par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada • Travailler dans un poste autorisé du domaine de la santé en Saskatchewan, depuis au moins six mois, pour l'employeur offrant le poste permanent, dans le même poste • Offre d'emploi permanent à temps plein de : <ul style="list-style-type: none"> » La Saskatchewan Health Authority ; » La Saskatchewan Cancer Agency ; ou » Un autre employeur du domaine de la santé • NCLC de 4 si l'offre d'emploi est de niveau de compétence C de la CNP. • Avoir une preuve de l'admissibilité à l'accréditation de la Saskatchewan si la profession est réglementée en Saskatchewan et doit obligatoirement faire l'objet d'une accréditation
Entrepreneur	Exigences minimales
Étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soumission d'une déclaration d'intérêt au SINP 2. Sélection de la déclaration d'intérêt et invitation à soumettre une demande 3. Candidature
En général	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 500 000 \$ de biens nets personnels et commerciaux • Au moins trois ans d'expérience pertinente en entrepreneuriat ou en gestion d'entreprise • Soumettre un plan d'établissement d'une entreprise
Expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience titre de propriété en entreprise : le demandeur a activement fourni des biens et des services à des clients et assume le risque de rendement du capital investi dans l'entreprise • Expérience de haute direction : le demandeur occupait un poste aux échelons les plus élevés de gestion d'une grande entreprise pour laquelle il a été responsable du développement de politiques stratégiques
Exigences relatives aux investissements	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un investissement d'affaires admissible de 300 000 \$ à Regina ou à Saskatoon ou de 200 000 \$ dans toutes les autres régions

Possibilités d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Créer des possibilités d'emploi en Saskatchewan pour des Canadiens et Canadiennes ou des résidents permanents qui n'ont pas de lien de parenté avec le demandeur (ne s'applique que si le demandeur prévoit établir une nouvelle entreprise à Regina ou à Saskatoon)
PROGRAMME ONTARIEN DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION	
<i>Catégorie Offre d'emploi</i>	
Travailleurs étrangers	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> Au moment de présenter la demande, doit avoir une offre d'emploi à temps plein d'un employeur ontarien admissible dans un métier spécialisé (niveau de compétence 0, A ou B de la CNP) Le salaire de l'emploi proposé doit être égal ou supérieur au salaire médian, pour cette occupation, dans la région de l'Ontario visée Intention de vivre en Ontario
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Au moins deux ans d'expérience de travail rémunéré à temps plein dans la même occupation (même Code CNP) que l'offre d'emploi, expérience acquise au cours des cinq années précédant la demande
Langue	<ul style="list-style-type: none"> s. o.
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> s. o. (pointage accordé au niveau le plus élevé)
Volets Étudiants étrangers	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> Offre d'un poste à temps plein d'une durée indéterminée dans une profession spécialisée (niveau de compétence 0, A ou B de la CNP) et Le salaire de l'emploi proposé doit être égal ou supérieur au salaire minimum, pour cette occupation, dans la région de l'Ontario visée Intention de vivre en Ontario
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> s. o.
Langue	<ul style="list-style-type: none"> s. o.
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Avoir rempli les exigences nécessaires pour obtenir : <ul style="list-style-type: none"> un diplôme, d'un établissement d'enseignement canadien admissible, qui prend au moins deux ans d'études si les études sont à temps plein ; ou Un grade, un diplôme ou un certificat, reçu d'un établissement d'enseignement canadien admissible, qui prend au moins un an à obtenir si les études sont à temps plein et qui exige un diplôme décerné comme condition d'admission Avoir terminé plus de la moitié des études pendant la résidence et les études au Canada
Compétences recherchées	Exigences minimales
En général	<ul style="list-style-type: none"> L'offre d'emploi doit être pour un poste à temps plein et permanent dans une occupation admissible dans les domaines agricoles et de la construction ; et Le salaire de l'emploi proposé doit être égal ou supérieur au salaire médian, pour cette occupation, dans la région de l'Ontario visée <ul style="list-style-type: none"> Si le demandeur occupe déjà le poste, le salaire de l'offre d'emploi doit être égal ou supérieur au salaire que l'employeur verse actuellement au demandeur dans ce poste Le poste offert doit appartenir à l'une des occupations suivantes : niveau de compétence C ou D de la Classification nationale des professions (CNP) : <ul style="list-style-type: none"> CNP 7441 - Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial CNP 7521 - Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues) CNP 8431 - Ouvriers/ouvrières agricoles CNP 8432 - Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres CNP 8611 - Manœuvres à la récolte CNP 7611 - Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction CNP 9462 - Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé Intention de vivre en Ontario Fonds d'établissement

Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Au moins une année d'expérience de travail rémunéré à temps plein en Ontario, dans la même occupation en demande (même code CNP) que l'offre d'emploi; doit avoir acquis cette expérience de travail au cours des trois années précédant le dépôt de la demande
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4 en anglais ou en français
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme ou un titre d'études secondaires canadien ou l'équivalent dans un autre pays
Exigences d'affaires pour la catégorie Offre d'emploi	
En général	<ul style="list-style-type: none"> Avoir exploité une entreprise active depuis au moins trois ans avant de présenter la demande Avoir des locaux commerciaux en Ontario où le candidat ou la candidate travaillera Ne faire l'objet d'aucune ordonnance en suspens en vertu de la Loi de 2000 sur les normes d'emploi de l'Ontario ou de la Loi sur la santé et la sécurité au travail Si le candidat travaillera ou sera rattaché à un lieu dans la région du Grand Toronto : <ul style="list-style-type: none"> Un revenu annuel brut minimum de 1 000 000 \$, et Au moins cinq employés à temps plein qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada et qui travaillent dans le(s) lieu(x) où la candidate ou le candidat travaillera Si le candidat travaillera ou sera rattaché à un lieu à l'extérieur de la région du Grand Toronto : <ul style="list-style-type: none"> Un revenu annuel brut minimum de 500 000 \$, et Au moins trois employés à temps plein qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada et qui travaillent dans le(s) lieu(x) où la candidate ou le candidat travaillera
Volet Capital humain	
Titulaire d'une maîtrise	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> s. o.
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 en anglais ou en français
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Avoir satisfait aux exigences nécessaires pour obtenir une maîtrise, soit au moins une année d'études à temps plein d'une université ontarienne admissible
En général	<ul style="list-style-type: none"> Avoir résidé légalement en Ontario pendant au moins un an au cours des deux dernières années précédant la présentation de la demande Montant minimum d'épargnes ou de revenus pour répondre aux besoins du demandeur et des membres de sa famille Intention de vivre en Ontario Vivre en Ontario avec un statut juridique (permis d'études, permis de travail, fiche de visiteur) OU vivre à l'extérieur du Canada; non admissible si résidence dans une province ou un territoire du Canada autre que l'Ontario au moment de la demande Présenter la demande dans les deux ans suivant la date à laquelle la personne a satisfait aux exigences nécessaires à l'obtention de la maîtrise; aux fins du POCL, la date du diplôme doit se situer dans les deux ans suivant la date du dépôt de la demande au POCL ou, si le diplôme n'a pas encore été reçu, utiliser la date figurant sur la lettre officielle de l'université indiquant la date à laquelle le diplôme sera décerné
Détenteur de doctorat	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> s. o.
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 7 en anglais ou en français
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Avoir rempli les conditions nécessaires pour obtenir un doctorat d'une université admissible en Ontario et avoir terminé au moins deux années d'études de doctorat pendant que vous viviez et étudiez légalement en Ontario

En général	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir résidé légalement en Ontario pendant au moins un an au cours des deux dernières années précédant la présentation de la demande • Montant minimum d'épargnes ou de revenus pour répondre aux besoins du demandeur et des membres de sa famille • Intention de vivre en Ontario • Vivre en Ontario avec un statut juridique (permis d'études, permis de travail, fiche de visiteur) OU vivre à l'extérieur du Canada; non admissible si résidence dans une province ou un territoire du Canada autre que l'Ontario au moment de la demande • Présenter la demande dans les deux ans suivant la date à laquelle la personne a satisfait aux exigences nécessaires à l'obtention du doctorat; aux fins du POCI, la date du diplôme doit se situer dans les deux ans suivant la date du dépôt de la demande au POCI ou, si le diplôme n'a pas encore été reçu, utiliser la date figurant sur la lettre officielle de l'université indiquant la date à laquelle le diplôme sera décerné
Priorité basée sur le capital humain	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un an au cours des cinq derniers ans selon les critères du Programme fédéral des travailleurs de métiers spécialisés ou de la Catégorie de l'expérience canadienne
Langue	<ul style="list-style-type: none"> • NCLC de 7 en anglais ou en français
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Équivalent d'au moins un baccalauréat canadien
En général	<ul style="list-style-type: none"> • Montant minimum d'épargnes ou de revenus pour répondre aux besoins du demandeur et des membres de sa famille • Intention de vivre en Ontario • Vivre en Ontario avec un statut juridique (permis d'études, permis de travail, fiche de visiteur) OU vivre à l'extérieur du Canada; non admissible si résidence dans une province ou un territoire du Canada autre que l'Ontario au moment de la demande
Travailleurs qualifiés francophones	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un an au cours des cinq derniers ans selon les critères du Programme fédéral des travailleurs de métiers spécialisés ou de la Catégorie de l'expérience canadienne
Langue	<ul style="list-style-type: none"> • NCLC de 7 en français • NCLC de 6 en anglais
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Équivalent d'au moins un baccalauréat canadien
En général	<ul style="list-style-type: none"> • Montant minimum d'épargnes ou de revenus pour répondre aux besoins du demandeur et des membres de sa famille • Intention de vivre en Ontario • Vivre en Ontario avec un statut juridique (permis d'études, permis de travail, fiche de visiteur) OU vivre à l'extérieur du Canada; non admissible si résidence dans une province ou un territoire du Canada autre que l'Ontario au moment de la demande
Volet Métiers spécialisés	Exigences minimales
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un an d'expérience de travail cumulatif rémunéré à temps plein (ou l'équivalent en travail à temps partiel rémunéré) en Ontario, obtenu dans les deux dernières années à partir de la date de la déclaration d'intérêt de l'Ontario • Expérience professionnelle obtenue dans un métier spécialisé du groupe mineur 633 ou des groupes majeurs 72, 73 ou 82 de la Classification nationale des professions (CNP)
Langue	<ul style="list-style-type: none"> • NCLC de 5 en anglais ou en français
Certificat ou permis valide (le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> • Accréditation de métier de l'Ordre des métiers de l'Ontario si la personne travail/a travaillé dans une profession qui, en Ontario, requiert une accréditation
En général	<ul style="list-style-type: none"> • Montant minimum d'épargnes ou de revenus pour répondre aux besoins du demandeur et des membres de sa famille • Intention de vivre en Ontario. • Habiter en Ontario et détenir un permis de travail valide

Catégorie Affaires	
Volet Entrepreneurs	Exigences minimales
Expérience	<ul style="list-style-type: none"> Avoir au moins 3 ans d'expérience en affaires au cours des cinq dernières années Expérience en tant que propriétaire d'entreprise OU en tant que cadre supérieur (gestion d'entreprise)
Valeur nette	<ul style="list-style-type: none"> Si l'entreprise proposée sera située dans la région du Grand Toronto, disposer d'une valeur nette minimale de 1 500 000 \$ CA Si l'entreprise proposée sera située à l'extérieur de la région du Grand Toronto, avoir une valeur nette minimale de 800 000 \$ CA Si l'entreprise proposée appartient au secteur des technologies de l'information et des communications numériques, quel que soit son emplacement, disposer d'une valeur nette minimale de 800 000 \$ CA.
Fonds de placement personnels	<ul style="list-style-type: none"> Si l'entreprise proposée sera située dans la région du Grand Toronto, effectuer un investissement personnel minimal de 1 000 000 \$ CA et contrôler au moins le tiers des actions de l'entreprise Si l'entreprise proposée sera située à l'extérieur de la région du Grand Toronto, effectuer un investissement personnel minimal de 500 000 \$ CA et contrôler au moins le tiers des actions de l'entreprise Si l'entreprise proposée appartient au secteur des technologies de l'information et des communications numériques, quel que soit son emplacement, effectuer un investissement personnel minimum de 500 000 \$ CA et contrôler au moins le tiers de la participation dans l'entreprise.
Création d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Créer au moins deux emplois permanents à temps plein pour les citoyens canadiens ou les résidents permanents
Visite d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer au moins une visite d'affaires en Ontario dans les 12 mois de la date d'enregistrement d'une déclaration d'intérêt
Volet Entreprises	Exigences minimales
Exigences d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> Avoir été établi pendant au moins 36 mois au moment où vous présentez votre demande Avoir une structure admissible (société publique, entreprise individuelle ou société de personnes)
Exigences relatives aux investissements	<ul style="list-style-type: none"> Faire un investissement d'au moins 5 millions de dollars canadiens pour une expansion en Ontario ou l'achat d'une entreprise existante dans la province La source des fonds d'investissement doit avoir été obtenue auprès de sources légales L'activité d'investissement proposée doit présenter un avantage économique important pour l'Ontario
Exigences de création d'emplois locaux	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise doit créer cinq postes permanents à temps plein pour les citoyens canadiens ou les résidents permanents par poste clé. Cela signifie, par exemple, que si cinq personnes clés sont proposées, 25 emplois permanents et à temps plein doivent être créés. Tous les postes doivent être rémunérés au niveau ou au-dessus du niveau de salaire médian pour ce poste Un emploi permanent à temps plein désigne un poste comportant au moins 1560 heures d'emploi rémunéré sur une période de 12 mois Le poste doit être pourvu en permanence pendant au moins 10 mois avant la présentation du rapport final de la candidate du candidat

En général	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un lien structurel clair entre la société mère et la nouvelle entreprise proposée en Ontario à titre de filiale, de succursale ou de société affiliée de la société mère • Avoir l'intention de réaliser un profit par la vente de biens ou de services • Avoir tiré ses principales sources de revenu d'un revenu actif (gagné) et non d'un revenu passif (non gagné) • Se conformer à toutes les exigences fédérales, provinciales et municipales en matière de lois, de règlements ou de permis qui régissent son exploitation. <ul style="list-style-type: none"> » S'il s'agit d'acquérir une entreprise existante, l'entreprise doit être constituée en Ontario • Respect de toutes les lois du travail de l'Ontario, y compris, sans toutefois s'y limiter, les normes d'emploi et les règlements en matière de santé, de sécurité et du travail • L'entreprise doit être considérée comme une entreprise permanente en Ontario (les entreprises basées sur un projet ou saisonnières ne sont pas admissibles) • Le tiers investisseur doit être une banque de l'annexe I ou de l'annexe II ou un investisseur institutionnel • L'entreprise proposée ne doit pas participer à un projet de placement lié à l'immigration, conformément à l'alinéa 87(5)b) du RIPR • La candidate ou le candidat doit proposer un plan d'affaires
Personnel clé et exigences du poste	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise peut demander jusqu'à cinq employés clés (candidats potentiels à la résidence permanente) pour établir l'entreprise en Ontario, qui pourront demander à être désignés pour la résidence permanente en Ontario. Tout le personnel clé doit répondre aux exigences de l'étape 1 au moment de présenter sa demande à l'étape 2, le personnel clé devra répondre à des exigences supplémentaires : Corporation may request up to 5 key staff (prospective nominees) who will establish the business in Ontario and who may apply for nomination for permanent residency in Ontario. All key staff must meet Stage 1 requirements at time of application. During Stage 2, key staff will need to meet additional nomination requirements: <p><i>Étape 1 : Exigences relatives à la demande du personnel clé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel clé doit être essentiel à l'établissement et à l'exploitation de l'entreprise proposée • Le personnel clé doit occuper un poste de cadre supérieur, de direction, de direction ou nécessitant des connaissances spécialisées dans les activités existantes de l'entreprise (niveau de compétence 0 ou A de la CNP) • Un seul candidat clé peut occuper le poste de compétence de type A de la CNP, le reste du personnel clé doit être au niveau de compétence 0 de la CNP • Le personnel clé doit avoir au moins 36 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois avec l'entreprise dans la profession envisagée • Le personnel clé doit avoir travaillé de façon continue à ce poste dans l'entreprise au cours des 12 mois précédant immédiatement le dépôt de la demande • Le personnel clé ne doit pas avoir de lien de parenté immédiate avec un membre de la direction ou du conseil d'administration de la société ou avec des actionnaires détenant plus de 10 % du capital de la société • Le personnel clé ne doit pas détenir ou avoir détenu des actions de la société, sauf dans le cas où ces actions ont été obtenues dans le cadre de l'enveloppe de rémunération de leur contrat de travail, auquel cas les actions doivent représenter moins de 10 pour cent des affaires de la société • Les postes clés dans l'entreprise proposée en Ontario doivent être des emplois permanents à temps plein et respecter les niveaux de salaire en vigueur <p><i>Étape 2 : Exigences relatives à la désignation du personnel clé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres du personnel clé doivent occuper le poste pour lequel le POCI les a approuvés, s'acquitter des responsabilités professionnelles de ce poste et être rémunérés au salaire médian pour ce genre de poste dans le bassin d'emploi particulier de l'Ontario où travaillent les membres du personnel clé • Les membres du personnel clé doivent résider effectivement en Ontario pendant au moins 75 p. cent du temps chaque année (9 mois par an) où ils se trouvent en Ontario pour soutenir les activités de l'entreprise en vertu d'un permis de travail temporaire • Les membres du personnel clé doivent détenir des compétences linguistiques équivalentes au niveau de compétence linguistique canadien (NCLC de) 4 ou plus

PROGRAMME PILOTE D'IMMIGRATION AU CANADA ATLANTIQUE**Programme des travailleurs hautement qualifiés du Canada atlantique**

En général	<ul style="list-style-type: none"> Offre d'emploi d'un employeur désigné, s'appliquant aux candidates et candidats des niveaux de compétence 0, A et B de la CNP
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 1560 heures de travail au cours des trois dernières années
Éducation	<p>Les demandeurs doivent posséder l'un des suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires canadien Diplôme étranger équivalent à un diplôme canadien ; Rapport d'EDE d'une organisation reconnue ; le rapport ne doit pas avoir plus de cinq ans au moment où la demande de résidence permanente est reçue
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4 sur un test linguistique approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le français ou l'anglais
Preuve de fonds	<ul style="list-style-type: none"> À moins qu'ils ne travaillent au Canada dans le cadre d'une autorisation de travail valide, les demandeurs doivent montrer une preuve de fonds

Programme des travailleurs qualifiés intermédiaires du Canada atlantique

En général	<ul style="list-style-type: none"> Offre d'emploi d'un employeur désigné, s'appliquant aux candidates et candidats de niveau de compétence C
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 1560 heures de travail au cours des trois dernières années
Éducation	<p>Les demandeurs doivent posséder l'un des suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires canadien Diplôme étranger équivalent à un diplôme canadien ; Rapport d'EDE d'une organisation reconnue ; le rapport ne doit pas avoir plus de cinq ans au moment où la demande de résidence permanente est reçue
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4 sur un test linguistique approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le français ou l'anglais
Preuve de fonds	<ul style="list-style-type: none"> À moins qu'ils ne travaillent au Canada dans le cadre d'une autorisation de travail valide, les demandeurs doivent montrer une preuve de fonds

Programme des diplômés étrangers du Canada atlantique

En général	<ul style="list-style-type: none"> Offre d'emploi d'un employeur désigné, s'appliquant aux candidates et candidats des niveaux de compétence 0, A, B ou C de la CNP
Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> Aucune expérience de travail requise
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme, certificat ou autre titre de compétence reçu au terme d'un programme d'études postsecondaires d'au moins deux ans dans un établissement reconnu et subventionné par l'État dans une province de l'Atlantique Études dans cet établissement se sont terminées au cours des 12 mois précédant la réception de la demande de résidence permanente Avoir étudié à temps plein au Canada pendant au moins deux ans Avoir vécu dans une province de l'Atlantique pendant au moins 16 mois au cours des 2 années précédant l'obtention du grade, diplôme ou titre de compétence Avoir le visa ou le permis requis pour travailler, étudier ou se former au Canada Les cours de français ou d'anglais langue seconde ou les cours suivis à distance ne peuvent pas représenter plus de la moitié du programme d'études ou de formation
Langue	<ul style="list-style-type: none"> NCLC de 4 sur un test linguistique approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le français ou l'anglais
Preuve de fonds	<ul style="list-style-type: none"> À moins qu'ils ne travaillent au Canada dans le cadre d'une autorisation de travail valide, les demandeurs doivent montrer une preuve de fonds

Références

- Canada Visa. S.d.-a «Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.» À consulter en ligne à <https://www.canadavisa.com/fr/atlantic-immigration-pilot-program.html#gs.ug8MgNoj>
- S.d.-b. «Immigrer à Morden, Manitoba» À consulter en ligne à <https://www.canadavisa.com/fr/immigration-morden-manitoba.html#gs.Nn0PKPCF>.
- Canada. S.d.. Citoyenneté et Immigration Canada. «Citoyenneté et Immigration Canada : Système Entrée express – Séance d'information technique» Ottawa. À consulter en ligne à https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/entree_express_info_technique.pdf
- 2016. «Déterminer votre admissibilité – métiers spécialisés» Ottawa. À consulter en ligne à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/metiers-specialises.html>
- 2017a. «Trouver la CNP» Ottawa. 24 octobre. Page consultée le 1er mars 2018. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/trouver-classification-nationale-professions.html>
- 2017 b. «Exigences linguistiques – Immigrants qualifiés (Entrée express)» Gouvernement du Canada. Le 24 octobre 2017. Page consultée le 1er mars 2018. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/documents/exigences-linguistiques.html>
- 2017c. «Les six critères de sélection – Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (Entrée express)» Gouvernement du Canada. Le 24 octobre 2017. Page consultée le 1er mars 2018. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/travailleurs-qualifies-federal/six-criteres-selection-travailleurs-qualifies-federal.html>
- 2017d. «Admissibilité à la catégorie de l'expérience canadienne (Entrée express)» Ottawa. 24 octobre. Page consultée le 1er mars 2018 <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/categorie-experience-canadienne.html>
- 2017e. «Admissibilité au Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (Entrée express)» Ottawa. Le 29 août. Page consultée le 21 janvier 2019. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/travailleurs-qualifies-federal.html>
- 2018a. «À propos du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique» À consulter en ligne à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-atlantique/a-propos-du-programme-pilote-immigration-atlantique.html>
- 2018 b. «Catégorie d'admission et type de demandeur (46), période d'immigration (7), âge (12) et sexe (3) pour la population des immigrants admis entre 1980 et 2016, dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 pour cent)» Page consultée le 27 septembre 2018. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GL=-1&GID=1334853&GK=1&GRP=1&O=D&PID=110557&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2017&THEME=120&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=undefined&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>
- 2018c. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Direction générale de la politique stratégique et de la planification. Document traitant des programmes de candidats provinciaux. Ottawa. Mai 2018.
- 2018d. «Entrée express : Utilisation d'Entrée express dans le cadre du Programme des candidats des provinces» Ottawa. À consulter en ligne à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residence-permanente/entree-express/utilisation-cadre-programme-candidats-provinces.html>
- 2018e. «Programme de mobilité internationale : Programme pilote d'immigration au Canada atlantique – volet autorisation de travail (code de dispense C18)» Ottawa. À consulter en ligne à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/initiatives-speciales-projets-pilotes/volet-code-dispense-c18.html>

- . 2018f. «Comprendre le système d'immigration du Canada» Ottawa. À consulter en ligne à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/passage-irreguliers-frontiere-asile/comprendre-le-systeme.html>
- . 2018 g. Emploi et Développement social Canada 2018. «Exigences du Programme pour les postes à haut salaire» À consulter en ligne à <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/salaire-moyen/haut/exigences.html>
- . 2018 h. «L'évaluation des diplômés d'études (EDE) : De quoi s'agit-il?» Ottawa. À consulter en ligne à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/documents/evaluer-diplomes-etudes.html>
- Guichet-Emplois du Canada. Page consultée le 20 février 2018. À consulter en ligne à <https://www.guichetemplois.gc.ca/accueil>
- Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens. «Accueil». Page consultée le 23 janvier 2019. À consulter en ligne à <https://www.language.ca/accueil/>
- CIC News. «Express Entry: First Invitations to Apply For Canadian Immigration Issued.» Page publiée le 2 février 2015. Page consultée le 23 janvier 2019. À consulter en ligne à <https://www.cicnews.com/2015/02/express-entry-invitations-apply-canadian-immigration-issued-024479.html#gs.7GTwdtgr>
- Edu Nova. S.d.. «Programme études et séjour en Nouvelle-Écosse». Page consultée le 20 avril 2018. <https://studynovascotia.ca/etudes-et-sejour-en-nouvelle-ecosse/>
- El-Assal, Kareem, et Sam Goucher. 2017. Immigration to Atlantic Canada: Toward a Prosperous Future. Ottawa : Conference Board du Canada. À consulter en ligne à <https://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=9138>.
- Institute for Competitiveness & Prosperity. 2017. Immigration in Ontario. Achieving best outcomes for newcomers and the economy. À consulter en ligne à https://www.competeprosper.ca/uploads/2017_Immigration_in_Ontario_Achieving_best_outcomes_Full_report.pdf
- Lipscombe, Winter. «A Guide to the Temporary Foreign Workers Program». Page consultée le 25 janvier 2019, page publiée le 9 juillet 2018. À consulter en ligne à <https://www.northernpolicy.ca/lmia>
- Manitoba. S.d.-a. Immigration Manitoba. «Determine Your Eligibility – Skilled worker Overseas». À consulter en ligne à <https://www.immigratemanitoba.com/immigrate-to-manitoba/swo/swo-eligibility/>
- . S.d.-b. Immigration Manitoba. «Immigrate to Manitoba». À consulter en ligne à <https://www.immigratemanitoba.com/immigrate-to-manitoba/>
- . S.d.-c. Immigration Manitoba. «Manitoba In-Demand Occupations». Page consultée le 20 avril 2018. <https://www.immigratemanitoba.com/immigrate-to-manitoba/in-demand-occupations/>
- . S.d.-d. Immigration Manitoba. «MPNP for Skilled Workers in Manitoba». Page consultée le 20 avril 2018. <https://www.immigratemanitoba.com/immigrate-to-manitoba/swm/>
- . S.d.-e. Immigration Manitoba. «MPNP Renewal: International Education Stream». Page consultée le 20 avril 2018. <https://www.immigratemanitoba.com/immigrate-to-manitoba/mpnp-renewal/international-education/>
- McCuaig Desrochers LLP. 2016. «An Introduction to Labour Market Impact Assessments (LMIA)». Edmonton. À consulter en ligne à <http://www.mccuaig.com/introduction-labour-market-impact-assessments-lmias/>
- McGrath-Gaudet, Erin. 2017. Le temps presse. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. À consulter en ligne à <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-06/Le-temps-presse.pdf>
- Morden Immigration. «Immigrate to Morden, MCDII's Skilled Worker Program». Page consultée le 24 janvier 2019. À consulter en ligne à <https://www.mordenimmigration.com/skilled-worker-program>
- SGFPNO (Société de gestion du Fonds du patrimoine du nord de l'Ontario) 2018. «Programme de stages dans le nord de l'Ontario». À consulter en ligne à <https://nohfc.ca/fr/pages/programs/northern-ontario-internship-program>

- Ontario, S.d.. « Programme ontarien des candidats à l'immigration : Foire aux questions ». Toronto. À consulter en ligne à http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_en_oinp_faq.pdf
- . 2011. Ministère de l'Infrastructure et Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts. Place à la croissance : Plan de croissance du nord de l'Ontario, 2011. Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. À consulter en ligne à <https://www.placestogrow.ca/images/pdfs/GPNO-final-FR.pdf>
- . 2018a. « About Ontario Immigrant Nominee Program (OINP) ». Toronto. Le 18 janvier. Page consultée le 5 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/en/pnp/OI_PNPABOUT.html.
- . 2018 b. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Application Guide : Corporate Stream ». Le 17 janvier 2018. Page consultée le 3 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_en_corp.pdf.
- . 2018c. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Application Guide – Employer Job Offer: Foreign Worker Stream ». Le 8 mars 2018. Page consultée le 19 mars 2018. Error! Hyperlink reference not valid..
- . 2018d. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Application Guide : Employer Job Offer: In-Demand Skills Stream ». Le 8 mars 2018. Page consultée le 19 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_en_indemand.pdf.
- . 2018e. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Application Guide – Employer Job Offer: International Education Stream ». Le 8 mars 2018. Page consultée le 19 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_en_job.pdf.
- . 2018f. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Application Guide : Masters Graduate Stream ». Le 8 mars 2018. Page consultée le 19 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_app_guide_masters_010517.pdf.
- . 2018 g. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Application Guide : Ontario's Express Entry French-Speaking Skilled Worker Stream ». Le 17 janvier 2018. Page consultée le 19 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_en_fssw_010517.pdf
- . 2018 h. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Application Guide : Ontario's Express Entry Human Capital Priorities Stream ». Le 17 janvier 2018. Page consultée le 19 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_en_hcps_010517.pdf.
- . 2018i. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Application Guide : Ontario's Express Entry Skilled Trades Stream ». Le 17 janvier 2018. Page consultée le 19 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_en_strades.pdf
- . 2018j. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Application Guide : PhD Graduate Stream ». Le 24 janvier 2018. Page consultée le 19 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_app_guide_phd_010517.pdf.
- . 2018k. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Employer's Instructional Guide for Foreign Worker & International Student Streams: How to Complete the Employer Form ». Le 17 janvier 2018. Page consultée le 19 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_en_employer.pdf.
- . 2018 l. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Employers Instructional Guide for the In-Demand Skills Stream: How to complete the employer form ». Le 17 janvier 2018. Page consultée le 19 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_en_empindemand.pdf.
- . 2018 m. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Programme ontarien des candidats à l'immigration ». Toronto. À consulter en ligne à <https://www.ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-des-candidats-limmigration-poci-0>
- . 2018n. Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. « Program Guide: Entrepreneur Stream ». Le 17 janvier 2018. Page consultée le 3 mars 2018. http://www.ontarioimmigration.ca/prodconsum/groups/csc/@oipp/documents/document/oi_en_entre.pdf.

- . 2019. Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce. «Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI)». Le 14 janvier 2019. Page consultée le 25 janvier 2019. <https://www.ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-des-candidats-limmigration-poci-0>.
- Magasin de données de recherche. Faits et chiffres sur les résidents permanents, 2012. Données extraites du cubes de données. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- Saskatchewan. S.d.-a. «International Skilled Worker: Occupation In-Demand». Page consultée le 20 avril 2018. <https://www.saskatchewan.ca/residents/moving-to-saskatchewan/immigrating-to-saskatchewan/saskatchewan-immigrant-nominee-program/applicants-international-skilled-workers/international-skilled-worker-occupations-in-demand>
- . S.d.-b. «Saskatchewan Immigrant Nominee Program (SINP) Application». Page consultée le 20 avril 2018. <https://www.saskatchewan.ca/residents/moving-to-saskatchewan/immigrating-to-saskatchewan/saskatchewan-immigrant-nominee-program/apply-to-the-sinp>
- . S.d.-c. «SINP In-Demand Occupation List». Page consultée le 20 avril 2018. <https://www.saskatchewan.ca/residents/moving-to-saskatchewan/immigrating-to-saskatchewan/saskatchewan-immigrant-nominee-program/applicants-international-skilled-workers/sinp-in-demand-occupation-list#>
- Statistique Canada. 2011. Recensement de la population.
- . 2016. Recensement de la population. Numéro de catalogue 98-400-X2016201. Ottawa. À consulter en ligne à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GL=-1&GID=1334853&GK=1&GRP=1&O=D&PID=110557&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2017&THEME=120&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=undefined&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>
- . 2016 b. Recensement de la population.
- . 2017a. «Cartes de référence des secteurs de recensement, selon les régions métropolitaines de recensement ou les agglomérations de recensement». Ottawa. À consulter en ligne à https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/map-carte/ref/cma_ca_ct-rmr_ar_sr/index-fra.cfm
- . 2017 b. «Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 : Centre de population (CTRPOP)». Ottawa. À consulter en ligne à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo049a-fra.cfm>
- . 2017c. «Immigration et diversité ethnoculturelle : faits saillants du Recensement de 2016 faits saillants du Recensement de 2016». Ottawa. À consulter en ligne à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025b-fra.htm>
- . 2018. «RMR et AR : définition détaillée». Ottawa. À consulter en ligne à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-195-x/2011001/geo/cma-rmr/def-fra.htm>
- Vicinity Jobs. Page consultée le 20 février 2018. À consulter en ligne à <http://www.vicinityjobs.com/>
- Zefi, Christina. 2018. La série : Attirer vers le Nord. Étude sur la nécessité d'une Stratégie pour les nouveaux arrivants du Nord. Thunder Bay, ON : Institut des politiques du Nord. À consulter en ligne à https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/commentaries-new/zefi_northern-attraction-1-fr-18.10.04.pdf
- . 2019. La série : Attirer vers le Nord. Identifying Northern Ontario's Strengths and Weaknesses in the Attraction and Retention of Newcomers. Thunder Bay, ON : Institut des politiques du Nord. https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/commentaries-new/commentary-zefi_newcomers-2-en-19.02.05.pdf

À propos de l'Institut des politiques du Nord :

L'Institut des politiques du Nord est le groupe de réflexion indépendant de l'Ontario. Nous effectuons de la recherche, accumulons et diffusons des preuves, trouvons des opportunités en matière de politiques, afin de favoriser la croissance et la durabilité des collectivités du Nord. Nous avons des bureaux à Thunder Bay, Sudbury et Sault Ste. Marie. Nous cherchons à améliorer les capacités du Nord ontarien de prendre l'initiative en politiques socioéconomiques qui ont des répercussions sur l'ensemble du Nord ontarien, de l'Ontario et du Canada.

Recherche connexe

La série : Attirer vers le Nord
Étude sur la nécessité d'une Stratégie pour les nouveaux arrivants du Nord

Christina Zefi

La série : Attirer vers le Nord
Trouver les points forts et faibles du Nord ontarien lorsqu'il s'agit d'attirer et de conserver de nouveaux arrivants

Christina Zefi

Projections au nord : série sur le capital humain
James Cuddy et Bakhtiar Moazzami, Ph.D

Pour vous tenir au fait ou pour participer, veuillez communiquer avec nous :

1 (807) 343-8956 info@northernpolicy.ca www.northernpolicy.ca/fr



NORTHERN
POLICY INSTITUTE

INSTITUT DES POLITIQUES
DU NORD

northernpolicy.ca/fr